

La victimisation des hommes et des garçons au Canada, 2021

par Danielle Sutton

Date de diffusion : le 12 janvier 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La victimisation des hommes et des garçons au Canada, 2021 : faits saillants

- En 2021, 192 413 hommes et garçons ont été victimes d'un crime violent déclaré par la police au Canada, ce qui représente un taux de 1 015 victimes pour 100 000 personnes de genre masculin et un peu moins de la moitié (46 %) des victimes de crimes violents signalés à la police.
- De 2016 à 2021, le taux de victimisation chez les hommes et les garçons a crû de 12 %, des augmentations ayant été observées dans la plupart des groupes d'âge. La plus forte hausse a été enregistrée chez les hommes de 45 ans et plus (+22 %).
- En 2021, le plus haut taux d'affaires de violence envers les hommes et les garçons déclarées par la police a été enregistré dans les territoires; venaient ensuite le Manitoba et la Saskatchewan. Cependant, parmi les provinces, chez les garçons de 11 ans ou moins, le taux le plus élevé a été enregistré à Terre-Neuve-et-Labrador et, chez ceux de 12 à 17 ans, au Nouveau-Brunswick.
- Le taux de victimisation chez les hommes et les garçons était plus élevé dans presque toutes les régions rurales des provinces, un fait attribuable à la violence dans les régions rurales du Nord. Le taux de victimisation avec violence chez les hommes et les garçons était de 3 519 pour 100 000 personnes dans les régions rurales du Nord, ce qui représente un taux trois fois plus élevé que celui enregistré dans les régions rurales du Sud (1 034) et près de quatre fois plus élevé que celui observé dans les régions urbaines (936).
- Parmi les régions métropolitaines de recensement, le plus haut taux de victimisation chez les hommes et les garçons a été enregistré à Thunder Bay (1 737); venaient ensuite Lethbridge (1 633) et Moncton (1 575).
- Comparativement aux femmes et aux filles, les hommes et les garçons affichaient des taux plus élevés des formes plus graves de victimisation : l'homicide, d'autres infractions causant la mort et la tentative de meurtre, les voies de fait de niveau 2, le vol qualifié, les voies de fait de niveau 3 et l'extorsion. L'agression sexuelle était toutefois une exception notable à cette tendance.
- La force physique a été utilisée contre la moitié (51 %) des victimes de genre masculin, et 30 % ont été victimes dans une affaire où une arme était présente. Au total, 4 personnes de genre masculin sur 10 (40 %) victimes de violence ont subi des blessures corporelles.
- En 2021, parmi ceux dont la victimisation avec violence a été signalée à la police, 8 hommes et garçons sur 10 (79 %) ont vécu une expérience de victimisation aux mains d'une personne autre qu'un membre de la famille. Les garçons de 11 ans ou moins ont été le plus souvent agressés par un membre de la famille (59 %), mais avec l'âge, les personnes de genre masculin étaient proportionnellement plus nombreuses à être agressées par une personne non apparentée.
- En 2021, le taux d'homicides enregistré chez les hommes et les garçons était trois fois plus élevé que celui observé chez les femmes et les filles (3,08 par rapport à 1,02 pour 100 000 personnes). Le taux d'homicides le plus élevé parmi tous les groupes a été enregistré chez les hommes de 18 à 24 ans (6,72).
- De 2011 à 2021, le taux d'homicides chez les hommes et les garçons s'est accru de 22 %, principalement sous l'effet de l'augmentation des homicides chez les hommes de 25 ans et plus (+32 %).
- Les personnes de genre masculin de 12 ans et plus ont été le plus souvent tuées par une personne non apparentée, comme un ami, un étranger ou une connaissance.
- De 2011 à 2021, l'arme à feu a été la méthode la plus souvent utilisée pour causer la mort à des hommes et à des garçons, et le pourcentage représentait près du double de ce qui a été observé chez les femmes et les filles (40 % par rapport à 22 %).

La victimisation des hommes et des garçons au Canada, 2021

par Danielle Sutton

Au cours des dernières années, plusieurs appels à l'action ont été lancés pour combattre et prévenir la violence envers les femmes, reconnaissant que les femmes subissent certaines formes de violence, dans le cadre de relations d'un type particulier, et ce, de manière disproportionnée. On a ainsi reconnu la violence envers les femmes comme un problème de santé publique nécessitant une attention immédiate. Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités a publié de nombreux rapports relatifs à la violence fondée sur le sexe, qui mettent en évidence la victimisation des femmes et des filles. Bien que les données correspondantes pour les hommes et les garçons soient présentées de manière comparative, elles n'ont généralement pas fait l'objet d'analyses. Par conséquent, il existe une lacune dans la compréhension des tendances et des caractéristiques associées à la violence envers les hommes et les garçons au Canada et dans le monde. Il est important de combler cette lacune, car les données déclarées par la police au Canada ont toujours montré des taux de victimisation avec violence semblables chez les hommes et les femmes (Allen et McCarthy, 2018; Conroy, 2018; Moreau, 2022), mais les circonstances et les facteurs de risque liés à cette victimisation diffèrent souvent.

Par exemple, des recherches ont révélé que, comparativement à la violence envers les femmes, la violence envers les hommes met souvent en cause des personnes n'entretenant pas de relation intime — généralement des étrangers ou des connaissances —, est plus susceptible d'impliquer la présence d'une arme et se manifeste souvent sous des formes assez différentes, parfois plus graves (p. ex. infractions causant la mort, vol qualifié, voies de fait graves) (Allen et McCarthy, 2018; Conroy, 2018; Cotter et Savage, 2019; Lauritsen et Carbone-Lopez, 2011; Statistique Canada, 2022a; Warnken et Lauritsen, 2019). De plus, la violence peut entraîner des répercussions — tant à court qu'à long terme — sur le bien-être personnel des hommes, des femmes et des personnes de diverses identités de genre, ainsi que sur leurs relations avec autrui et au sein de la collectivité (Coker et autres, 2002; Mercy et autres, 2017). La victimisation peut être à l'origine, entre autres, de blessures corporelles et de problèmes de santé mentale, d'une augmentation de la consommation de substances, de pertes économiques, de maladies infectieuses et non transmissibles, ainsi que d'un risque accru de subir d'autres actes violents (Mercy et autres, 2017; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2019a).

À l'aide des données policières recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et de l'Enquête sur les homicides, ainsi que des données autodéclarées tirées de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), le présent article de *Juristat* traite des tendances et des caractéristiques de la violence envers les hommes et les garçons au Canada. Bien que certaines comparaisons entre les genres soient établies, l'objectif principal est de mettre en lumière la victimisation des personnes de genre masculin au Canada, en analysant les données déclarées par la police et les données autodéclarées.

Encadré 1 Sources de données et définitions

Le présent article de *Juristat* fournit des renseignements tirés principalement de sources de données policières, en particulier le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire et l'Enquête sur les homicides. Ainsi, cet article a pour but de présenter des renseignements portant sur les crimes violents qui ont été signalés aux services de police canadiens et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers¹. Cependant, étant donné que les crimes ne sont pas tous signalés à la police, en particulier la victimisation des hommes qui, comparativement à la victimisation des femmes, est moins susceptible d'être signalée aux autorités (Bosick et autres, 2012), l'article présente également des données autodéclarées tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation) en vue de compléter les données déclarées par la police. L'ESG permet de recueillir des renseignements sur les expériences de victimisation auprès d'un échantillon de Canadiens de 15 ans et plus, que ces expériences aient été signalées ou non à la police. Bien que les données ne soient pas directement comparables à celles déclarées par la police, les deux sources peuvent être utilisées d'une manière combinée pour brosser un portrait plus complet des expériences vécues par les victimes d'actes criminels.

Étant donné que le risque et les expériences de victimisation varient au cours de la vie d'une personne (Conroy, 2018; Kelsay et autres, 2017; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2019b), les victimes sont regroupées dans les catégories d'âge suivantes aux fins de l'analyse des données du Programme DUC :

- victimes de 11 ans ou moins;
- victimes de 12 à 17 ans;
- victimes de 18 à 24 ans;
- victimes de 25 à 34 ans;
- victimes de 35 à 44 ans;
- victimes de 45 ans et plus.

Même si cet article porte principalement sur la victimisation des hommes et des garçons, des renseignements sur la violence envers les femmes et les filles seront également présentés et analysés lorsque des différences existent entre les deux groupes.

Pour les données déclarées par la police et les données autodéclarées, le genre de la victime renvoie à l'expression publique et aux sentiments intérieurs liés à l'identité de genre, et il peut différer du sexe attribué à cette personne à la naissance (c.-à-d. sexe masculin ou sexe féminin). Ainsi, dans cet article, les personnes de genre masculin désignent les personnes qui s'identifient ou qui se présentent comme étant de genre masculin, et les personnes de genre féminin désignent les personnes qui s'identifient ou qui se présentent comme étant de genre féminin, et ce, peu importe leur sexe à la naissance².

Section 1 : La victimisation des hommes et des garçons déclarée par la police

La présente section, qui repose sur les données déclarées par la police, plus précisément celles du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire, fournit des renseignements sur les caractéristiques et les tendances associées à la victimisation des hommes et des garçons au Canada. Tous les renseignements autodéclarés liés aux expériences de victimisation avec violence des hommes se limitent aux encadrés, de manière à distinguer clairement les sources de données.

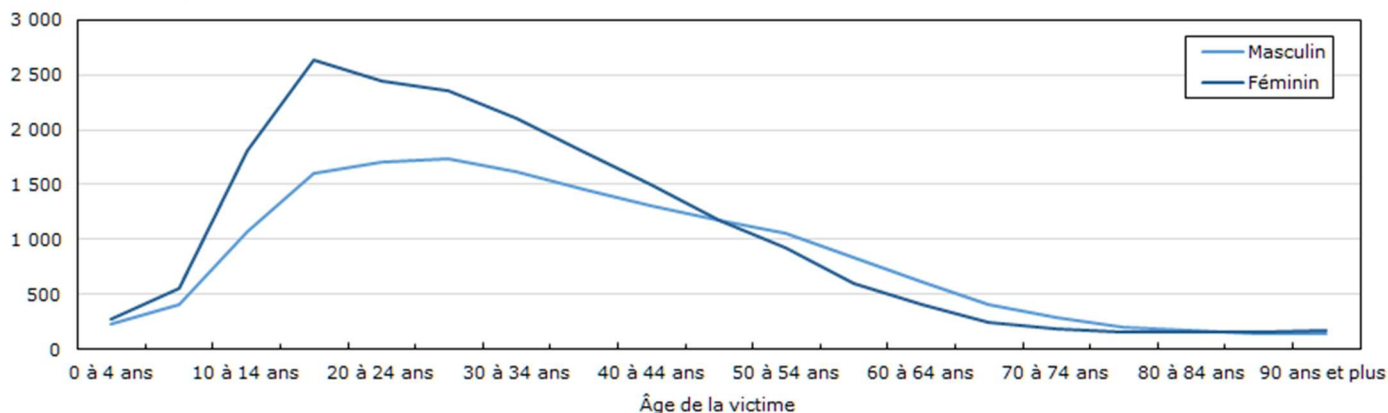
Le taux de crimes violents contre les hommes et les garçons déclarés par la police augmente jusqu'au groupe des 25 à 29 ans, puis diminue

En 2021, 192 413 hommes et garçons ont été victimes d'un crime violent déclaré par la police au Canada³, ce qui représente un taux de 1 015 victimes pour 100 000 personnes de genre masculin et un peu moins de la moitié (46 %) des victimes de crimes violents signalés à la police. Dans l'ensemble, le taux de victimisation avec violence le plus élevé a été enregistré chez les hommes de 25 à 34 ans (1 681); venaient ensuite les hommes de 18 à 24 ans (1 660). Ces constatations contrastent avec les taux observés chez les femmes et les filles, chez qui le taux le plus élevé de violence déclarée par la police a été enregistré chez les filles de 12 à 17 ans (2 574).

En examinant de plus près l'âge, on a constaté que le taux de victimisation avec violence a augmenté de façon constante chez les hommes et les garçons jusqu'au groupe des 25 à 29 ans, chez qui le taux a atteint un point culminant de 1 741 victimes pour 100 000 hommes (graphique 1). En général, le taux de victimisation a ensuite commencé à diminuer avec l'âge. Par ailleurs, le taux de victimisation chez les femmes et les filles a atteint un point culminant dans le groupe des 15 à 19 ans (2 633). Le taux de victimisation avec violence chez les femmes et les filles dépassait celui enregistré chez les hommes et les garçons du même âge jusqu'au groupe des 50 à 54 ans, âge à partir duquel le taux de victimisation était plus élevé chez les hommes que chez les femmes, jusqu'à l'âge de 80 à 84 ans.

Graphique 1
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon l'âge et le genre de la victime, Canada, 2021

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes.

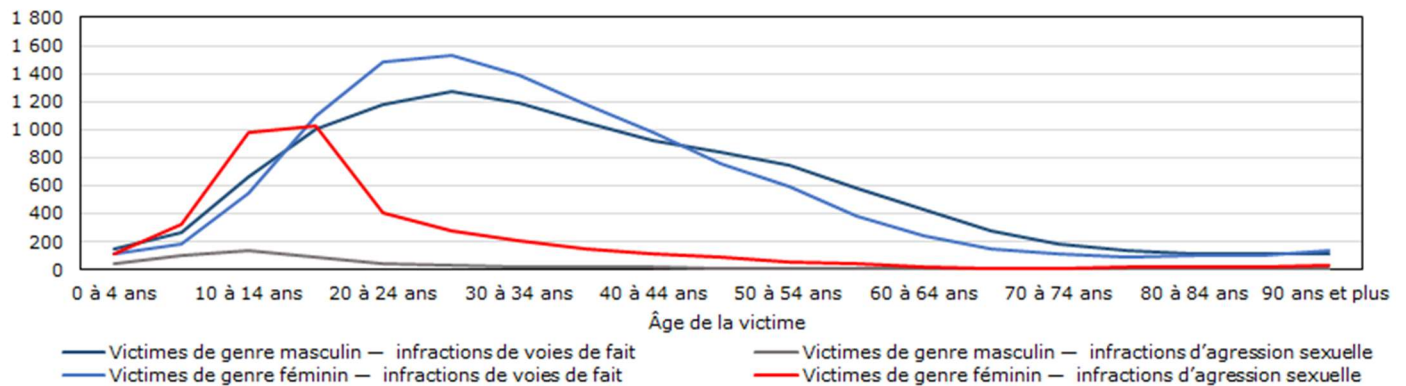
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Cependant, l'écart observé entre les genres au chapitre du taux de victimisation est en grande partie attribuable aux infractions d'agression sexuelle. Des recherches ont montré que les femmes et les filles représentent la majorité des victimes d'agressions sexuelles (Allen et McCarthy, 2018; Conroy, 2018; Cotter, 2021a; Cotter et Savage, 2019), alors que les voies de fait sont courantes chez les hommes et les garçons. Ainsi, lorsqu'on examine les taux de victimisation selon le type d'infraction, une tendance différente se dégage. Plus précisément, les taux de voies de fait sont plus élevés chez les garçons que chez les filles jusqu'au groupe des 15 à 19 ans, âge à partir duquel les taux de victimisation chez les femmes dépassent les taux observés chez les hommes, jusqu'au groupe des 40 à 44 ans (graphique 2).

Graphique 2

Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon l'âge et le genre de la victime et selon le type d'infraction, Canada, 2021

taux pour 100 000 personnes



Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les infractions de voies de fait comprennent toutes les infractions liées aux voies de fait (p. ex. tous les niveaux de voies de fait, l'infliction illégale de lésions corporelles, le fait de décharger une arme à feu avec une intention particulière et les autres voies de fait). Les infractions d'agression sexuelle comprennent toutes les infractions liées aux agressions sexuelles (p. ex. tous les niveaux d'agression sexuelle et les infractions sexuelles contre des enfants). Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les taux de voies de fait sont plus élevés chez les hommes et les garçons

En 2021, les hommes et les garçons ont enregistré un taux élevé de voies de fait (708 pour 100 000 personnes de genre masculin), comparativement aux autres types d'infractions avec violence (tableau 1). Plus précisément, les données déclarées par la police ont révélé que les voies de fait de niveau 1 étaient le type d'infraction le plus répandu (433); venaient ensuite les voies de fait de niveau 2 (207)⁴.

Alors que le taux global de victimisation déclarée par la police était plus élevé chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons (1 190 par rapport à 1 015 pour 100 000 personnes), des taux plus élevés des formes plus graves de victimisation — à l'exclusion des agressions sexuelles — ont été observés chez les hommes et les garçons. Par exemple, le taux de victimes d'homicides, d'autres infractions causant la mort et de tentatives de meurtre chez les hommes et les garçons était trois fois supérieur à celui enregistré chez les femmes et les filles (6 par rapport à 2), ce qui appuie les recherches soulignant la gravité accrue de la violence chez les hommes (Conroy, 2018; Felson, 2002). De même, chez les hommes et les garçons, des taux plus élevés ont été observés au chapitre des voies de fait de niveau 2 (207), des vols qualifiés (58), des voies de fait de niveau 3 (14) et de l'extorsion (14) que chez les femmes et les filles (155, 25, 6 et 7, respectivement).

Les femmes et les filles, en revanche, ont connu des taux plus élevés de voies de fait de niveau 1 (508 pour 100 000 personnes), d'infractions sexuelles (220), de harcèlement criminel (65) et de communications indécentes ou harcelantes (31), comparativement aux hommes et aux garçons (433, 31, 21 et 13, respectivement). En dépit des taux similaires de violence déclarée par la police observés pour tous les genres sous forme agrégée, pour les infractions liées aux voies de fait et les autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence, à l'exception des infractions sexuelles, il est important de noter que les hommes et les femmes vivent des expériences différentes par rapport à certains types d'infractions avec violence au Canada.

Encadré 2

Sextorsion

Selon les données disponibles pour le Canada, un type de crime qui semble toucher de manière disproportionnée les garçons et les jeunes hommes est la sextorsion. La sextorsion implique une personne qui menace de diffuser des images sexuellement explicites ou intimes d'une autre personne sans le consentement de cette dernière, et ce, dans le but d'obtenir des images supplémentaires, des actes sexuels ou de l'argent (Centre canadien de protection de l'enfance, 2022b; Patchin et Hinduja, 2020; Wolak et autres, 2018). Bien que le terme « sextorsion » ne soit pas utilisé dans le *Code criminel*, il désigne souvent une conduite qui constitue un type d'extorsion, qui est une infraction prévue au *Code criminel*. De plus, il existe un certain nombre d'accusations (p. ex. infractions de pornographie juvénile, harcèlement, distribution non consensuelle d'images intimes) qui peuvent être portées par les services de police et les procureurs selon les circonstances propres à chaque cas.

Les données compilées par Cyberaide — la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants sur Internet — ont révélé une augmentation de 150 % des cas de sextorsion en ligne contre des jeunes, de décembre 2021 à mai 2022 (Centre canadien de protection de l'enfance, 2022b)⁵. La grande majorité (87 %) des cas de sextorsion signalés à Cyberaide concernaient des garçons — généralement âgés de 15 à 17 ans — souvent contactés au moyen des médias sociaux et persuadés par la ruse de partager des images sexuellement explicites, ou encore enregistrés à leur insu, alors qu'ils s'exposaient en direct sur Internet (Centre canadien de protection de l'enfance, 2022a; Centre canadien de protection de l'enfance, 2022b; Centre canadien de protection de l'enfance, 2021). À la suite de cela, l'extorqueur fait des demandes et menace de partager les photos ou les vidéos avec le réseau social du jeune, si celui-ci ne se plie pas à ses exigences.

Dans l'ensemble, 1 jeune de genre masculin sur 20 de 15 à 24 ans a déclaré qu'il lui était déjà arrivé qu'un tiers partage ou publie en ligne des photos gênantes de lui

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), aucun renseignement n'a été recueilli sur la sextorsion en particulier. Cependant, des renseignements ont été recueillis sur les expériences de cyberintimidation ou de cyberharcèlement vécues au cours des cinq années ayant précédé l'enquête, y compris les cas où un tiers a partagé ou publié des photos qui ont causé de l'embarras au répondant ou qui ont fait en sorte que le répondant s'est senti menacé. Bien qu'ils ne portent pas précisément sur la distribution de photos sexuellement explicites ou intimes, les résultats sont révélateurs.

Un peu plus de 1 % des Canadiens ont déclaré avoir vécu de telles expériences, dont 49 % étaient de genre masculin. Parmi ces personnes de genre masculin, plus de la moitié (55 %) avaient de 15 à 24 ans, tandis qu'environ 26 % des personnes de genre féminin étaient dans le même groupe d'âge. Autrement dit, environ 1 jeune de genre masculin sur 20 (4,2 %) a déclaré avoir vécu l'expérience d'une photo gênante de lui partagée ou publiée au cours des cinq années précédentes, comparativement à environ 1 personne de genre féminin sur 50 du même âge (2,2 %).

Encadré 3

La victimisation autodéclarée et les répercussions émotionnelles de la victimisation

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), environ 548 000 hommes de 15 ans et plus ont vécu une expérience de victimisation avec violence au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête⁶, ce qui représente un taux de 59 victimes pour 1 000 personnes de genre masculin. Parmi ces hommes, le taux global le plus élevé de victimisation avec violence a été enregistré chez les personnes de 15 à 24 ans (103 victimes pour 1 000 personnes de genre masculin)⁷. Les hommes de 15 à 24 ans ont aussi affiché les taux les plus élevés d'agressions sexuelles et de vols qualifiés (27 et 17 victimes pour 1 000 personnes, respectivement). Cependant, le taux le plus élevé de voies de fait a été observé chez les hommes de 25 à 34 ans (68 victimes pour 1 000 personnes).

Parmi les hommes qui ont été victimes de violence non conjugale au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, plus de 7 sur 10 (72 %) ont indiqué que cette expérience de victimisation avait eu des répercussions émotionnelles sur eux. La répercussion émotionnelle la plus souvent déclarée a été le sentiment de colère (46 %); venait ensuite le fait de se sentir bouleversé, confus ou frustré (37 %), agacé (33 %), et plus prudent ou attentif (30 %)⁸. Selon une étude, seule une fraction d'hommes vont chercher une aide professionnelle en raison de problèmes émotionnels liés à la victimisation (Campagna et Zaykowski, 2020). En outre, selon les résultats de l'ESG, une proportion nettement plus faible d'hommes que de femmes ont déclaré avoir fait appel à des services professionnels pour quelque raison que ce soit à la suite d'une expérience de victimisation avec violence (7 % par rapport à 18 %).

Enfin, parmi les hommes qui avaient déclaré des conséquences émotionnelles à la suite de l'expérience de victimisation avec violence, environ 3 sur 10 (29 %) ont fait état d'une conséquence à plus long terme. Plus précisément, le cinquième (20 %) des hommes ont indiqué qu'ils étaient constamment sur leurs gardes et attentifs, ou qu'ils sursautaient facilement. En outre, 1 sur 6 (17 %) avait essayé de ne pas penser à l'incident et avait tout fait pour éviter les situations qui lui rappelaient l'expérience de victimisation, et 1 sur 8 (13 %) a déclaré se sentir engourdi ou détaché des autres, des activités ou de ce qui l'entoure.

Augmentation des taux de crimes violents contre les hommes et les garçons déclarés par la police depuis 2016

De 2011 à 2021, selon les données du Programme DUC, le taux de victimisation chez les hommes et les garçons a diminué d'environ 6 %, en grande partie en raison de la baisse de la victimisation chez les garçons de 12 à 17 ans et chez les jeunes hommes de 18 à 24 ans (-28 % et -26 %, respectivement) (tableau 2)⁹. Il convient de noter que le taux de victimisation chez les hommes de 45 ans et plus a augmenté de 16 % au cours de la même période, alors que des variations mineures ont été observées en ce qui concerne les taux chez les autres groupes d'âge.

Cependant, depuis 2016, le taux de victimisation des personnes de genre masculin a augmenté de 12 %, des hausses ayant été enregistrées dans tous les groupes d'âge, à l'exception de celui des hommes de 18 à 24 ans, chez qui une légère baisse a été observée (-1,3 %). La plus forte augmentation a été constatée chez les hommes de 45 ans et plus (+22 %). Les hommes de 45 ans et plus constituaient également le seul groupe d'âge dont le taux de victimisation en 2021 était plus élevé que celui des femmes du même âge (659 par rapport à 516 pour 100 000 personnes).

Les taux d'affaires de violence envers les hommes et les garçons déclarées par la police sont les plus élevés dans les territoires et les provinces des Prairies

En 2021, à l'instar des tendances observées au cours des années précédentes (Allen et McCarthy, 2018; Conroy, 2021b; Conroy, 2018; Perreault et Simpson, 2016), chez les hommes et les garçons, le taux le plus élevé de victimisation déclarée par la police a été relevé dans les Territoires du Nord-Ouest (7 926 pour 100 000 personnes de genre masculin); venaient ensuite le Nunavut (7 003) et le Yukon (3 276) (tableau 3). Le taux de violence le plus élevé dans chacun des territoires a été enregistré chez les hommes de 25 à 34 ans, ce qui correspond aux tendances selon l'âge constatées dans l'ensemble du Canada. Cela dit, en raison des chiffres de population relativement faibles dans les territoires et de l'âge médian comparativement plus jeune des habitants, les taux sont plus élevés et plus instables et doivent être interprétés avec prudence. Il convient de noter que ces régions du pays correspondent aux régions où le nombre de crimes violents est globalement élevé (Moreau, 2022).

Parmi les provinces, le taux de violence envers les hommes et les garçons était le plus élevé au Manitoba (1 805 pour 100 000 personnes de genre masculin); venait ensuite la Saskatchewan (1 666). Il existe toutefois des variations provinciales au chapitre des taux chez les jeunes de genre masculin. Chez les garçons de 11 ans ou moins, le taux de violence le plus élevé a été enregistré à Terre-Neuve-et-Labrador (727 pour 100 000 garçons), et chez ceux de 12 à 17 ans, le taux le plus élevé de violence déclarée par la police a été observé au Nouveau-Brunswick (2 553). Pour tous les autres groupes d'âge, les taux de victimisation avec violence étaient les plus élevés au Manitoba.

Le taux de violence envers les hommes et les garçons est plus élevé dans la plupart des régions rurales que dans les régions urbaines

En 2021, le taux global d'affaires de violence envers les hommes et les garçons déclarées par la police était 1,5 fois plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (1 438 par rapport à 936 pour 100 000 personnes de genre masculin)¹⁰. En effet, le taux de victimisation chez les hommes et les garçons était plus élevé dans presque toutes les régions rurales des provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, comparativement aux régions urbaines¹¹.

Toutefois, les taux élevés de violence en milieu rural étaient en grande partie attribuables à la victimisation signalée à la police dans les régions rurales du Nord (tableau 3)¹². Plus précisément, en 2021, le taux de victimisation avec violence chez les hommes et les garçons était, dans les régions rurales du Nord, de 3 519 pour 100 000 personnes, ce qui représente un taux trois fois plus élevé que celui enregistré dans les régions rurales du Sud (1 034) et près de quatre fois plus élevé que celui observé dans les régions urbaines (936). Parmi les provinces, les écarts les plus importants ont été constatés en Saskatchewan, où le taux de victimisation était sept fois plus élevé dans les régions rurales du Nord que dans les régions rurales du Sud (10 952 par rapport à 1 528), et près de neuf fois plus élevé que dans les régions urbaines (1 242). De même, au Manitoba, le taux de violence envers les hommes et les garçons était environ six fois plus élevé dans les régions rurales du Nord que dans les régions rurales du Sud (7 784 par rapport à 1 340), et cinq fois supérieur à ce qui a été observé dans les régions urbaines (1 434).

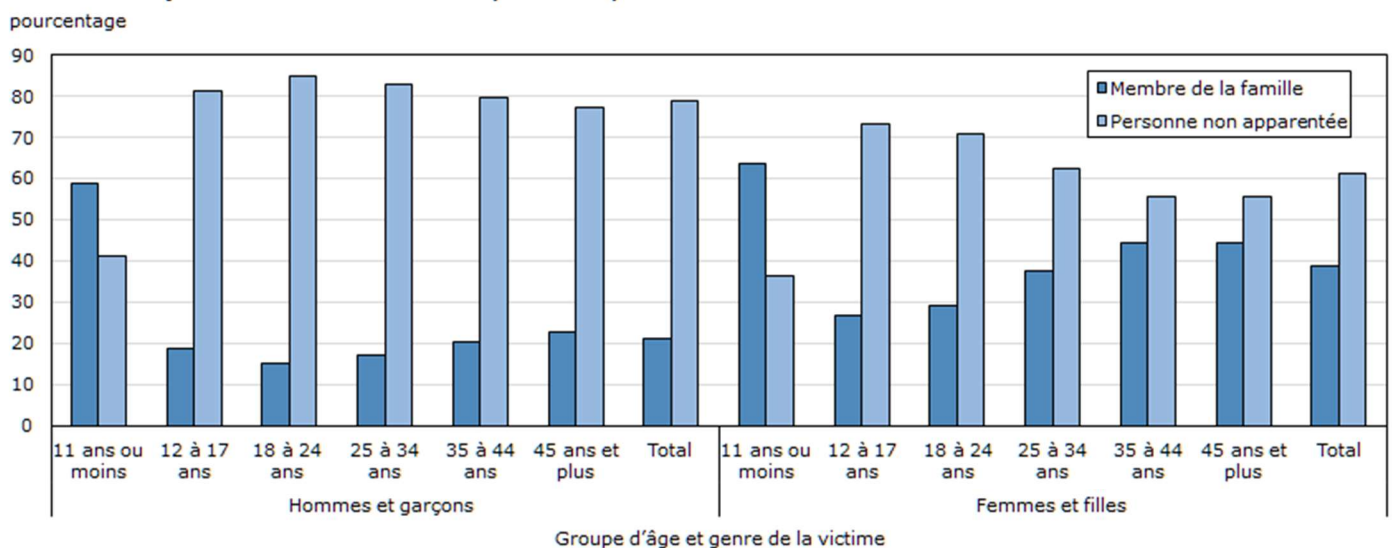
Il s'ensuit que le taux de violence envers les hommes et les garçons était plus faible dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)¹³ que dans les régions autres que les RMR (871 par rapport à 1 379) (tableau 4). Cela dit, les taux variaient beaucoup d'une RMR à l'autre. Les taux de victimisation les plus élevés chez les hommes et les garçons ont été enregistrés à Thunder Bay (1 737)¹⁴, à Lethbridge (1 633) et à Moncton (1 575). En revanche, les taux de violence les plus faibles ont été observés à Guelph (454), à Barrie (550) et à Ottawa (624)¹⁵.

La majorité des jeunes garçons sont agressés par un membre de la famille, alors que les garçons plus âgés et les hommes sont agressés par une connaissance ou un étranger

En 2021, parmi ceux dont la victimisation avec violence a été signalée à la police, 8 hommes et garçons sur 10 (79 %) ont été agressés par une personne non apparentée, comparativement à environ 6 femmes et filles sur 10 (61 %) (graphique 3). La plus grande proportion des personnes de genre masculin qui ont été agressées par un membre de la famille a été enregistrée chez les garçons de 11 ans ou moins (59 %), et les trois quarts (75 %) d'entre eux ont été agressés par un parent¹⁶. Cependant, au fur et à mesure que l'âge avance et que les réseaux sociaux des personnes commencent à s'étendre au-delà des membres de la famille, les personnes de genre masculin étaient proportionnellement plus nombreuses à être agressées par une personne ne faisant pas partie de la famille. Cette constatation reflète une tendance qui dure depuis longtemps et qui s'est maintenue tout au long de la pandémie, période pendant laquelle les gens se sont mis à passer plus de temps à la maison en raison des mesures de confinement, souvent avec leur famille.

Graphique 3

Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon l'âge et le genre de la victime et selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2021



Note : Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes. Les membres de la famille comprennent les relations conjugales, les parents, les enfants, les frères et sœurs et tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance, par le placement en famille d'accueil ou par adoption. Les relations non apparentées comprennent les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes, les amis, les connaissances, les symboles d'autorité, les étrangers et tous les autres types de relations. Le calcul des pourcentages exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les garçons de 12 à 17 ans ont été le plus souvent agressés par une simple connaissance (39 %) et par un étranger (28 %). À partir de l'âge de 18 ans, la plus grande proportion des hommes de chaque groupe d'âge ont été agressés par un étranger. Plus précisément, environ 4 hommes sur 10 (42 %) de 18 à 24 ans ont subi de la victimisation aux mains d'un étranger; venaient ensuite ceux de 25 à 34 ans (37 %). Des proportions égales d'hommes de 35 à 44 ans (33 %) et de 45 ans et plus (33 %) ont été agressés par un étranger.

En revanche, la plupart des femmes et des filles ont subi de la victimisation aux mains d'un membre de la famille ou d'un partenaire intime, les proportions allant de 41 % à 64 % selon le groupe d'âge.

Encadré 4**Les personnes de genre masculin victimes de violence entre partenaires intimes**

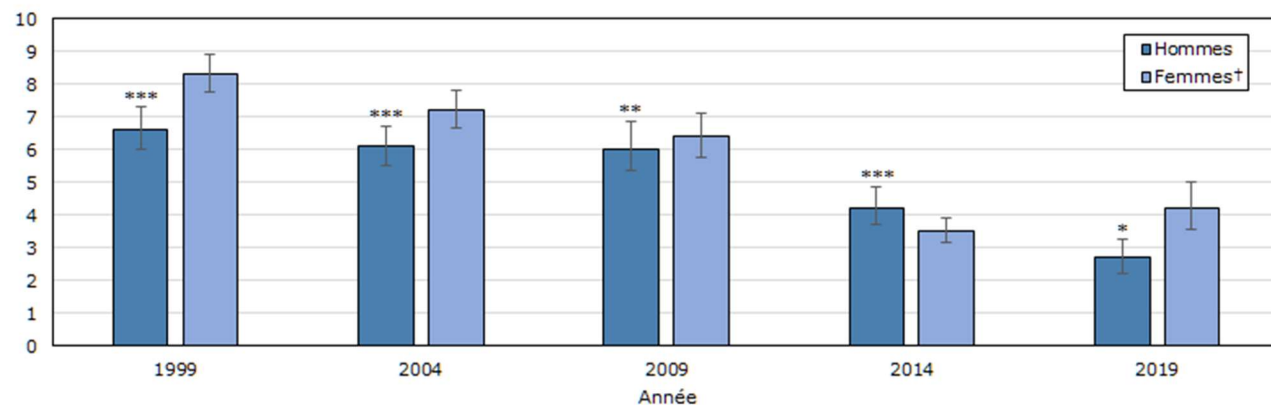
Bien que la violence entre partenaires intimes soit reconnue comme un crime fondé sur le sexe qui touche les femmes de façon disproportionnée, les hommes ne sont pas à l'abri de ce genre de violence. La violence entre partenaires intimes est définie de diverses façons, mais comprend généralement les actes de violence physique, psychologique ou sexuelle, ainsi que l'exploitation financière entre des partenaires intimes actuels ou anciens qui peuvent ou non vivre ensemble (Conroy, 2021b; Cotter, 2021b).

Les enquêtes sur la victimisation au Canada ont toujours montré de petites différences, quoique statistiquement significatives, en ce qui concerne la proportion d'hommes et de femmes qui subissent de la violence entre partenaires intimes (voir Conroy, 2021a; Cotter, 2021b). Les différences entre les genres sont beaucoup plus apparentes dans les données déclarées par la police en raison des pratiques de déclaration. Plus précisément, seule une fraction des victimes de violence entre partenaires intimes ont indiqué que la violence qu'elles ont subie a été portée à l'attention des autorités. Parmi celles qui l'ont fait, la plupart étaient des victimes de genre féminin (Conroy, 2021a)¹⁷. En effet, des recherches ont révélé des écarts considérables entre les genres en ce qui a trait au signalement de la violence entre partenaires intimes : pour 10 victimes de genre féminin qui communiquent avec la police, 1 victime de genre masculin en fait autant (Dutton, 2012)¹⁸.

Depuis 20 ans, l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation) permet de recueillir des renseignements sur les incidents de violence conjugale — un sous-ensemble de la violence entre partenaires intimes — qui ont eu lieu au cours des cinq années ayant précédé chaque cycle d'enquête (c.-à-d. 1999, 2004, 2009, 2014 et 2019)¹⁹. Au fil du temps, les proportions de violence conjugale ont quelque peu varié entre les hommes et les femmes. Même si les proportions étaient relativement faibles pour tous les genres, un nombre beaucoup plus élevé de femmes ont déclaré avoir été victimes de violence conjugale chaque année, à l'exception de 2014, où la proportion était plus élevée chez les hommes, et de 2009, où il n'y avait pas de différence significative entre les genres (graphique de l'encadré 4).

Graphique de l'encadré 4**Victimes de violence conjugale, selon le genre de la victime et l'année, Canada, 1999, 2004, 2009, 2014, 2019**

pourcentage

* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ($p < 0,05$)** valeur significativement différente de l'estimation pour 2019 seulement ($p < 0,05$)*** valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes et de l'estimation pour 2019 ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les conjoints comprennent les personnes qui sont actuellement mariées ou en union libre, ou qui ont eu des contacts avec un ancien conjoint ou partenaire au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Les barres d'erreur représentent les intervalles de confiance de 95 % et peuvent être interprétées de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95 % du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle couvrirait la valeur de la population réelle.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation).

Malgré les baisses globales observées au chapitre du nombre d'incidents de violence entre partenaires intimes pour les deux genres depuis 1999, il est important de noter qu'un peu moins de 1 homme sur 30 au Canada a été victime de violence entre partenaires intimes au cours des cinq années ayant précédé l'enquête de 2019. En outre, les hommes demandent rarement une aide professionnelle après avoir subi de la violence entre partenaires intimes (Buczycyca, 2016; Cotter, 2021b; Cotter et Savage, 2019; Lysova et Dim, 2022; Roebuck et autres, 2020). Lorsqu'ils le font, bon nombre d'entre eux déclarent être confrontés à des obstacles allant d'une réponse policière incohérente à des préjugés dans les processus judiciaires et les outils d'évaluation des risques, en passant par un manque de services adaptés aux expériences des hommes en matière de violence (Dim et Lysova, 2021; Roebuck et autres, 2020). L'élimination de ce genre d'obstacles est une étape essentielle pour assurer l'équité entre les genres dans les interventions liées à la violence entre partenaires intimes au Canada.

Les jeunes garçons subissent le plus souvent de la victimisation sur une propriété privée, les proportions diminuant avec l'âge

En 2021, selon les données du Programme DUC, plus des deux tiers (68 %) des garçons de 11 ans ou moins ont été agressés sur une propriété privée, ce qui comprend les maisons, les unités d'habitation et les constructions sur une propriété privée (tableau 5). Cependant, à mesure que l'âge augmente, proportionnellement moins de personnes de genre masculin ont été agressées dans de tels endroits. Au contraire, des proportions importantes d'hommes ont été victimes de violence dans des endroits extérieurs et des lieux commerciaux, en particulier les personnes de 18 à 24 ans (49 %). En revanche, la plus grande proportion des personnes de genre féminin, peu importe l'âge, ont été agressées sur une propriété privée. Ces constatations concordent avec celles de recherches précédentes fondées sur des données autodéclarées, selon lesquelles les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être agressés à l'extérieur du foyer (Cotter et Savage, 2019; Perreault, 2020).

Il se peut que l'emplacement où survient l'affaire de victimisation concorde avec le lien de l'auteur présumé avec la victime, ainsi qu'avec le mode de vie et les activités de loisirs. Par exemple, la plus grande proportion des hommes de 18 à 24 ans ont été agressés par un étranger. Parmi ces affaires de victimisation aux mains d'un étranger, 75 % des victimes ont été agressées dans une école, à l'extérieur ou dans un lieu commercial²⁰. Cela contraste avec les hommes qui ont été agressés par une simple connaissance, plus de la moitié (53 %) des hommes de 18 à 24 ans ayant été agressés sur une propriété privée.

À l'appui de ce qui précède, la majorité (59 %) des hommes de 18 à 24 ans ont été agressés en soirée ou pendant la nuit (tableau 5). La recherche a montré une corrélation entre la victimisation avec violence et les activités nocturnes, surtout chez les personnes de genre masculin, chez qui les activités nocturnes aident à expliquer le lien entre l'âge et la victimisation (Bunch et autres, 2015). Plus précisément, les personnes plus jeunes peuvent participer à des activités nocturnes, comme aller au travail ou à l'école, ou fréquenter des clubs, des bars ou des restaurants, à une fréquence plus élevée que leurs homologues plus âgés, ce qui augmente le risque de victimisation (Cotter, 2021a). En revanche, la plus grande proportion des garçons de 11 ans ou moins et de 12 à 17 ans ont été agressés le matin ou l'après-midi (64 % et 57 %, respectivement).

Dans l'ensemble, 4 personnes de genre masculin sur 10 victimes de violence subissent des blessures corporelles

En 2021, selon les données du Programme DUC, la force physique a été utilisée contre la moitié (51 %) des victimes de genre masculin (tableau 5). En outre, 30 % des personnes de genre masculin ont vécu une expérience de victimisation dans une affaire où une arme était présente, ce qui représente le double du taux enregistré chez les victimes de genre féminin (15 %). Lorsque les données sont réparties selon l'âge, on constate que la présence d'une arme a été déclarée le moins souvent dans les affaires concernant les garçons de 11 ans ou moins (20 %) et le plus souvent dans les affaires concernant les victimes de genre masculin de 18 à 24 ans (35 %); venaient ensuite les victimes de genre masculin de 25 à 34 ans (33 %) et celles de 35 à 44 ans (32 %).

Dans l'ensemble, 4 personnes de genre masculin sur 10 (40 %) victimes de violence ont subi des blessures corporelles, comparativement à 37 % des victimes de genre féminin. L'analyse des variations entre les groupes d'âge a révélé que les blessures étaient les moins fréquentes chez les garçons de 11 ans ou moins (35 %) et les plus courantes chez les hommes de 25 à 34 ans (43 %). Parmi tous les hommes et garçons qui ont subi une blessure, 9 sur 10 (91 %) ont subi une blessure mineure, et la proportion restante de 9 % des victimes ont subi une blessure grave.

Des accusations sont portées ou recommandées contre les deux tiers des auteurs présumés dans les affaires de violence envers des hommes et des garçons

Selon les données du Programme DUC, en 2021, 4 affaires sur 10 (43 %) de violence envers des victimes de genre masculin n'ont pas été classées, ce qui signifie que l'affaire faisait toujours l'objet d'une enquête, que les éléments de preuve étaient insuffisants pour procéder à une mise en accusation ou qu'aucun auteur présumé n'avait été identifié, comparativement à plus du tiers (37 %) des affaires concernant des victimes de genre féminin²¹. Cet écart pourrait être lié aux caractéristiques de l'affaire. En effet, le fait que les personnes de genre masculin ont été plus souvent agressées par un étranger pourrait accroître la difficulté à identifier un auteur présumé et à porter par la suite des accusations contre celui-ci. Par exemple, le tiers (34 %) des victimes de genre masculin ont été agressées par un étranger et, parmi ces affaires de victimisation aux mains d'un étranger, plus de la moitié (56 %) n'ont pas été classées.

Cela dit, il y a eu 74 648 affaires de violence envers des hommes et des garçons déclarées par la police pour lesquelles on comptait une seule victime et un seul auteur présumé²². Parmi ces affaires, et conformément aux tendances mentionnées précédemment, environ la moitié concernaient la victimisation d'un homme ou d'un garçon aux mains d'une connaissance (24 %) ou d'un étranger (24 %). En revanche, les femmes et les filles ont été le plus souvent agressées par un partenaire intime ou un membre de la famille (70 %).

Parmi les auteurs présumés dans les affaires de violence envers des hommes et des garçons, les deux tiers (66 %) ont fait l'objet d'accusations ou de recommandations d'accusations. Les accusations étaient les plus courantes chez les auteurs présumés dans les affaires de violence envers des hommes de 25 à 34 ans (71 %) et de 35 à 44 ans (70 %), et les moins fréquentes chez les auteurs présumés dans les affaires de violence envers des jeunes de genre masculin de 12 à 17 ans (50 %).

Encadré 5

Perceptions de la sécurité et confiance en la police chez les hommes

L'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) comprenait des questions visant à connaître les perceptions des gens à l'égard de leur sécurité personnelle et leur confiance en la police. En général, une proportion beaucoup plus importante d'hommes que de femmes ont indiqué qu'ils étaient très satisfaits ou plutôt satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (82 % par rapport à 74 %). Le même constat a été fait lors de l'analyse des questions sur la sécurité personnelle fondées sur des indicateurs comportementaux. Par exemple, une plus grande proportion d'hommes que de femmes ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité ou plutôt en sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit (92 % par rapport à 83 %), pas du tout inquiets d'utiliser ou d'attendre le transport en commun seuls après la tombée de la nuit (65 % par rapport à 40 %), et pas du tout inquiets pour leur sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'ils sont seuls chez eux le soir après la tombée de la nuit (88 % par rapport à 76 %)²³. Environ le cinquième (21 %) des Canadiens ont indiqué qu'ils avaient pris des mesures pour se protéger ou protéger leurs biens contre des actes criminels au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, plus de femmes que d'hommes ayant déclaré l'avoir fait (23 % par rapport à 19 %)²⁴. Même si les hommes se disent plus satisfaits que les femmes de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité, une proportion légèrement plus élevée d'entre eux ont indiqué avoir très peu de confiance ou aucune confiance en la police (10 % par rapport à 9 %).

Parmi les hommes qui avaient vécu une expérience de victimisation avec violence, une plus petite proportion ont déclaré être très satisfaits ou plutôt satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité, comparativement aux hommes qui n'avaient pas été agressés (70 % par rapport à 82 %). De même, les hommes qui avaient vécu une expérience de victimisation avec violence ont plus souvent indiqué être très inquiets ou plutôt inquiets au sujet de leur sécurité personnelle lorsqu'ils utilisent ou attendent le transport en commun seuls après la tombée de la nuit, comparativement aux hommes qui n'avaient pas été agressés (53 %^E par rapport à 34 %). Ils étaient également plus susceptibles d'avoir pris des mesures pour se protéger ou protéger leurs biens contre des actes criminels au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (30 % par rapport à 19 % des hommes qui n'avaient pas été agressés). Enfin, une proportion beaucoup plus importante d'hommes qui avaient vécu une expérience de victimisation ont déclaré avoir très peu de confiance ou aucune confiance en la police, comparativement aux hommes qui n'avaient pas été agressés (21 % par rapport à 10 %).

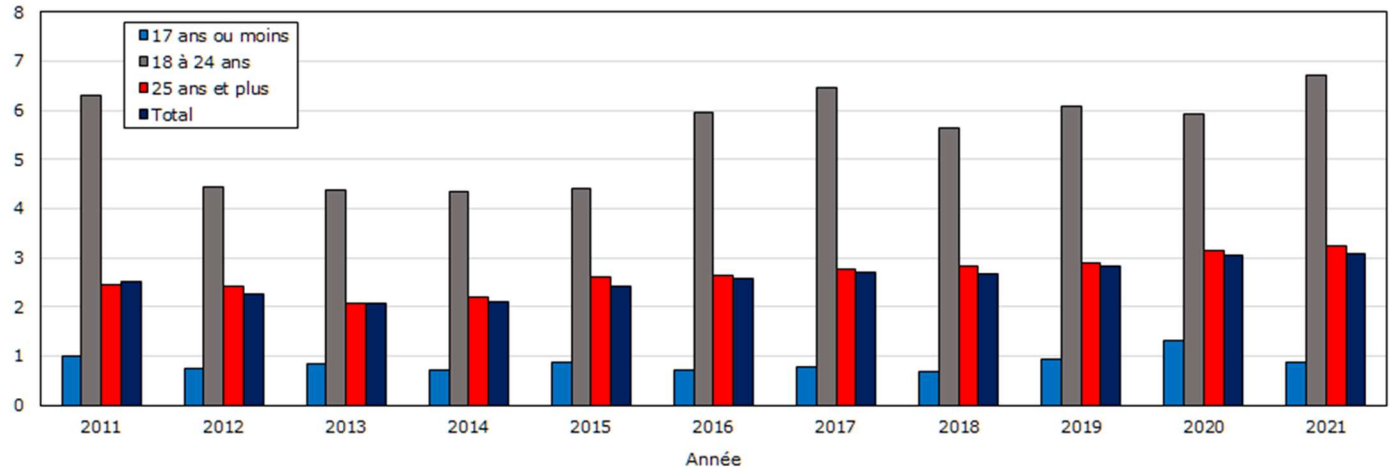
Section 2 : Les homicides chez les hommes et les garçons

Augmentation du taux d'homicides chez les personnes de genre masculin

En 2021, 586 hommes et garçons ont été victimes d'un homicide au Canada. Le taux d'homicides chez les hommes et les garçons était de 3,08 pour 100 000 personnes de genre masculin, un taux qui est demeuré pratiquement inchangé par rapport à celui noté l'année précédente (3,04), mais qui représente plus de trois fois le taux d'homicides enregistré chez les femmes et les filles (1,02) (tableau 6). Lorsque les données sont réparties selon le groupe d'âge, on observe que le taux d'homicides est le plus élevé chez les hommes de 18 à 24 ans (6,72) (graphique 4), ce qui correspond aux tendances antérieures. Ces constatations concordent avec les tendances mondiales qui montrent que, en règle générale, le taux d'homicides chez les personnes de genre masculin est beaucoup plus élevé que celui observé chez les personnes de genre féminin, et qu'il atteint souvent des sommets au début de l'âge adulte (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2019b).

Graphique 4**Victimes d'homicide de genre masculin, selon le groupe d'âge de la victime et l'année, Canada, 2011 à 2021**

taux pour 100 000 personnes



Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu. Comprend les homicides résolus et ceux non résolus (c.-à-d. les homicides dont l'auteur présumé était connu ou inconnu).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

De 2011 à 2021, le taux d'homicides chez les hommes et les garçons a augmenté (+22 %), principalement en raison des homicides commis contre les hommes de 25 ans et plus (+32 %). On constate une tendance similaire lorsqu'on examine la variation des taux depuis 2016. Le taux d'homicides chez les hommes et les garçons a augmenté de 20 %, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées chez les hommes de 25 ans et plus (+22 %) et chez les garçons de 17 ans ou moins (+20 %).

Les personnes de genre masculin de 12 ans et plus sont le plus souvent tuées par une personne non apparentée

Conformément aux tendances mondiales (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2019a), de 2011 à 2021, la grande majorité (87 %) des victimes d'homicide de 11 ans ou moins ont été tuées par un membre de la famille (tableau 7). Cependant, à partir de l'âge de 12 ans, en moyenne, 83 % des victimes d'homicide de genre masculin de 12 à 17 ans, de 18 à 24 ans et de 25 ans et plus ont été tuées par une personne non apparentée, le plus souvent par un ami, un étranger ou une connaissance. Plus précisément, les jeunes victimes de genre masculin de 12 à 17 ans ont été le plus souvent tuées par un ami (41 %); venaient ensuite celles tuées par un étranger (20 %) ou par une connaissance (19 %). Une tendance similaire a été observée chez les hommes de 18 à 24 ans, mais les proportions étaient légèrement plus élevées (44 %, 25 % et 22 %, respectivement). Enfin, parmi les victimes d'homicide de genre masculin de 25 ans et plus, la plus grande proportion a encore une fois été enregistrée chez les victimes tuées par un ami (34 %); venaient ensuite les victimes tuées par une connaissance (25 %) ou par un étranger (20 %).

Au total, 4 victimes d'homicide de genre masculin sur 10 ont été tuées à l'aide d'une arme à feu

Dans l'ensemble, de 2011 à 2021, l'arme à feu a été la méthode principale la plus souvent utilisée pour causer la mort à des hommes et à des garçons (40 %), ce qui représente près de deux fois le taux enregistré chez les femmes et les filles (22 %) (tableau 8). Toutefois, la méthode utilisée pour causer la mort à des hommes et à des garçons variait selon l'âge de la victime. Par exemple, la plus grande proportion des garçons de 11 ans ou moins ont été tués par des coups portés (36 %), alors que l'arme pointue a été la méthode la plus couramment employée pour tuer les jeunes de genre masculin de 12 à 17 ans (44 %). Chez les victimes adultes, l'arme à feu a été le moyen le plus souvent utilisé contre les personnes de genre masculin de 18 à 24 ans et de 25 ans et plus (54 % et 37 %, respectivement). Des données canadiennes récentes illustrent la nature genrée des homicides attribuables à des gangs et la prédominance des armes à feu dans l'exécution de ces homicides, ce qui peut aider à expliquer la forte proportion de jeunes hommes victimes d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu (voir Cotter, 2022; David et Jaffray, 2022).

Encadré 6**La victimisation des hommes et des garçons autochtones au Canada**

Les recherches canadiennes ont invariablement démontré que les taux de victimisation avec violence sont plus élevés chez les Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) que chez les non-Autochtones (Boyce, 2016; Heidinger, 2021; Heidinger, 2022; Perreault, 2022). Toutefois, à l'exception des données sur les homicides, les données déclarées par la police sur l'identité autochtone des victimes ou des auteurs présumés d'un crime violent ne sont pas consignées de façon fiable au sein des services de police au Canada et d'un service à l'autre. Dans le cadre du Plan d'action sur les données désagrégées de Statistique Canada, une nouvelle initiative améliorera la collecte de données sur l'identité racisée de toutes les victimes et de tous les auteurs présumés qui sont impliqués dans des affaires criminelles déclarées au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (voir le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, 2022). Une telle initiative est essentielle pour mieux comprendre les expériences et les interactions des Premières Nations, des Métis et des Inuit avec la police et le système de justice canadien.

La surreprésentation des Autochtones en tant que victimes et qu'auteurs présumés d'actes criminels au Canada a été liée aux répercussions historiques et actuelles du colonialisme, ainsi qu'aux lois et politiques connexes (Heidinger, 2022; ministère de la Justice, 2022; Perreault, 2022). Plus précisément, les politiques comme le système des pensionnats, la rafle des années 1960 et les pratiques actuelles de protection de l'enfance qui consistent à retirer les enfants de leur famille, contribuant par le fait même à la surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance, ont une incidence sur les relations que de nombreux Autochtones entretiennent les uns avec les autres et avec la collectivité en général. Les répercussions de ces politiques sont extrêmement négatives et lourdes de conséquences. Par exemple, le fait de vivre avec un traumatisme intergénérationnel découlant des expériences vécues dans les pensionnats a contribué à des taux élevés de problèmes de santé mentale, de suicide, de consommation de substances, de mauvais traitements infligés aux enfants et de violence familiale chez les populations autochtones (Menziez, 2020).

Pour illustrer ce qui précède, selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), les Autochtones étaient plus susceptibles d'avoir déclaré avoir été victimes de pratiques parentales sévères et de violence sexuelle ou physique pendant l'enfance, d'avoir été témoins de violence parentale et d'avoir été sous la responsabilité légale de l'État, comparativement aux non-Autochtones (Perreault, 2022). Les hommes autochtones étaient également deux fois plus susceptibles que les hommes non autochtones d'avoir été victimes d'au moins un crime violent au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (Perreault, 2022). Les données sur les homicides sont encore plus révélatrices. Par exemple, bien que les Autochtones représentent environ 5 % de la population canadienne (Statistique Canada, 2022b), en 2021, le quart (25 %) des victimes d'homicide étaient des Autochtones, soit un taux six fois plus élevé que celui enregistré chez les non-Autochtones (9,17 victimes pour 100 000 Autochtones par rapport à 1,55 victime pour 100 000 non-Autochtones) (David et Jaffray, 2022). En effet, si on met l'accent exclusivement sur les Autochtones de genre masculin, de 2011 à 2021, 30 % de toutes les victimes d'homicide de genre masculin de 17 ans ou moins étaient des Autochtones, et environ le quart (24 %) des victimes de genre masculin de 18 ans et plus l'étaient aussi.

Résumé

En 2021, 192 413 personnes de genre masculin ont été victimes d'un crime déclaré par la police au Canada, ce qui représente un taux de 1 015 victimes pour 100 000 personnes de genre masculin et un peu moins de la moitié (46 %) des victimes de crimes violents. Le taux de victimisation avec violence a augmenté de façon constante chez les hommes et les garçons, atteignant un sommet entre les âges de 25 et 29 ans, avant de diminuer au fur et à mesure que l'âge augmentait.

Alors que le taux global de victimisation déclarée par la police était plus élevé chez les femmes et les filles que chez les hommes et les garçons (1 190 par rapport à 1 015 pour 100 000 personnes), les hommes et les garçons affichaient des taux plus élevés pour de nombreuses formes plus graves de victimisation, comme l'homicide, d'autres infractions causant la mort et la tentative de meurtre, les voies de fait de niveau 2, le vol qualifié, les voies de fait de niveau 3 et l'extorsion.

Conformément aux tendances canadiennes précédentes, le plus haut taux d'affaires de violence envers les hommes et les garçons déclarées par la police a été enregistré dans les territoires; venaient ensuite le Manitoba et la Saskatchewan. En ce qui concerne les garçons de 11 ans ou moins, cependant, le taux de violence le plus élevé a été observé à Terre-Neuve-et-Labrador, et pour les jeunes de genre masculin de 12 à 17 ans, c'est au Nouveau-Brunswick que le taux d'affaires de violence déclarées par la police était le plus élevé.

En 2021, le taux global d'affaires de violence envers les hommes et les garçons déclarées par la police était plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines (1 438 par rapport à 936 pour 100 000 personnes de genre masculin). Les

taux élevés de violence en milieu rural étaient en grande partie attribuables aux taux de victimisation enregistrés dans les régions rurales du Nord, lesquels étaient environ trois fois plus élevés que ceux observés dans les régions rurales du Sud.

À l'exception des garçons de 11 ans ou moins, la plus grande proportion des personnes de genre masculin ont été agressées par une personne non apparentée, souvent une simple connaissance ou un étranger. La force physique a été utilisée contre la moitié (51 %) des victimes de genre masculin, et une proportion de 30 % ont vécu une expérience de victimisation dans une affaire où une arme était présente, ce qui représente le double du taux enregistré chez les victimes de genre féminin (15 %). Dans l'ensemble, 4 personnes de genre masculin sur 10 (40 %) victimes de violence ont subi des blessures corporelles.

En 2021, le taux d'homicides chez les hommes et les garçons était plus de trois fois supérieur au taux d'homicides enregistré chez les femmes et les filles (3,08 victimes par rapport à 1,02 pour 100 000 personnes). De 2011 à 2021, le taux d'homicides chez les hommes et les garçons a augmenté (+22 %), principalement en raison des homicides commis contre les hommes de 25 ans et plus (+32 %). À partir de l'âge de 12 ans, la plupart des victimes d'homicide de genre masculin ont été tuées par une personne non apparentée.

Auparavant, les données déclarées par la police concernant les expériences de victimisation avec violence des hommes et des garçons étaient utilisées comme élément de comparaison pour analyser la violence envers les femmes et les filles. Bien que les taux de victimisation soient généralement similaires entre les genres, d'importantes différences sont souvent dissimulées — comme le type de victimisation subie, l'âge des victimes et l'auteur de la victimisation. La mise en évidence de ces nuances est une étape importante pour assurer l'équité entre les genres dans les interventions liées à la victimisation avec violence au Canada.

Description de l'enquête

Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)

Le présent article repose sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation). En 2019, Statistique Canada a mené l'ESG sur la victimisation pour la septième fois. Les cycles précédents ont été réalisés en 1988, en 1993, en 1999, en 2004, en 2009 et en 2014. L'ESG sur la victimisation vise essentiellement à mieux comprendre les enjeux liés à la sécurité des Canadiens, y compris les perceptions à l'égard de la criminalité et du système de justice, les expériences de violence entre partenaires intimes et le sentiment de sécurité des gens au sein de leur collectivité.

La population cible était composée des personnes de 15 ans et plus vivant dans les provinces et les territoires, à l'exception des personnes vivant en établissement à temps plein.

La collecte des données a eu lieu au cours de la période allant d'avril 2019 à mars 2020. Les réponses ont été obtenues au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur, d'interviews en personne (dans les territoires seulement) et, pour la première fois, d'une option d'autocollecte par Internet offerte aux répondants à l'ESG sur la victimisation dans les provinces et les capitales territoriales. Les répondants ont pu répondre dans la langue officielle de leur choix.

Une personne de 15 ans et plus a été sélectionnée au sein de chaque ménage échantillonné pour répondre à l'enquête. Un suréchantillon d'Autochtones a été ajouté à l'ESG de 2019 sur la victimisation afin de permettre une analyse plus approfondie des personnes appartenant à ce groupe de population. En 2019, la taille de l'échantillon final était de 22 412 répondants.

En 2019, le taux de réponse global était de 37,6 %. Parmi les non-répondants, certains avaient refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne parlaient ni français ni anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

En ce qui a trait à la qualité des estimations, les limites inférieure et supérieure des intervalles de confiance sont présentées dans les graphiques et les tableaux. Les intervalles de confiance doivent être interprétés de la façon suivante : si l'enquête devait être répétée à de nombreuses reprises, 95% du temps (ou 19 fois sur 20), l'intervalle de confiance couvrirait la valeur de la population réelle.

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) fondé sur l'affaire sert à recueillir des renseignements détaillés sur les affaires criminelles qui ont été portées à l'attention des services de police canadiens. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2021, les données représentaient les services de police desservant 99 % de la population du Canada.

Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Par souci de comparabilité, les chiffres sont présentés en fonction de l'infraction la plus grave en lien avec l'affaire, qui est déterminée d'après une règle de classification normalisée utilisée par tous les services de police.

L'âge de la victime est calculé en fonction de la date de fin d'une affaire déclarée par la police. Certaines victimes subissent de la violence au cours d'une certaine période, parfois pendant des années, et la police peut considérer qu'il s'agit d'une seule affaire continue. Il n'existe pas de renseignements sur le nombre et la date des différentes affaires pour ces victimes de violence continue. Sont exclues de l'analyse les victimes dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

L'option permettant à la police de coder les victimes comme des personnes de « diverses identités de genre » dans le Programme DUC a été ajoutée en 2018. Dans le contexte du Programme DUC, une personne « de diverses identités de genre » est une personne qui exprime publiquement un genre ni exclusivement masculin ni exclusivement féminin. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes identifiées comme étant « de diverses identités de genre », les données du Programme DUC accessibles au public ont été recodées de manière à répartir les victimes selon les catégories « genre masculin » ou « genre féminin » en fonction de la répartition régionale des victimes selon le genre. Ce recodage assure la protection de la confidentialité et de la vie privée des victimes.

Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements détaillés sur tous les homicides qui ont été portés à l'attention des services de police canadiens, et dont le bien-fondé a été établi par ces derniers. Ces renseignements comprennent les caractéristiques liées aux affaires, aux victimes et aux auteurs présumés. En 2019, l'enquête a été remaniée en profondeur dans le but d'améliorer la qualité des données et d'accroître leur pertinence.

Avant 2019, les données de l'Enquête sur les homicides étaient présentées selon le sexe des victimes. Le sexe et le genre font référence à deux concepts différents. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les chiffres de la variable « sexe » avec ceux de la variable « genre ». Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes identifiées comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées de l'Enquête sur les homicides accessibles au public ont été recodées de façon à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « genre masculin » ou « genre féminin » afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « genre masculin » ou « genre féminin » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes ou des auteurs présumés selon le genre.

Références

Allen, M. et McCarthy, K. (2018). Victimes de crimes violents déclarés par la police au Canada : feuillets d'information national, provinciaux et territoriaux, 2016. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Bosick, S. J., Rennison, C. M., Gover, A. R. et Dodge, M. (2012). Reporting violence to the police: Predictors through the life course. *Journal of Criminal Justice*, 40(6), 441-451.

Boyce, J. (2016). La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Bunch, J., Clay-Warner, J. et Lei, M. (2015). Demographic characteristics and victimization risk: Testing the mediating effects of routine activities. *Crime & Delinquency*, 61(9), 1181-1205.

Burczycka, M. (2016). Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014. Dans *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Campagna, L. et Zaykowski, H. (2020). Health consequences and help-seeking among victims of crime: An examination of sex differences. *International Review of Victimology*, 26(2), 181-195.

Centre canadien de protection de l'enfance. (2022a). *Sextorsion : Les garçons sont la cible de tactiques agressives sur Instagram et Snapchat, selon une analyse de Cyberaide.ca*.

- Centre canadien de protection de l'enfance. (2022b). *Dangers d'Internet : La sextorsion*.
- Centre canadien de protection de l'enfance. (2021). *Les cas de sextorsion contre les garçons continuent d'augmenter*.
- Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. (2022). *Rapport et propositions de recommandations : statistiques déclarées par la police sur les identités autochtones et racisées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. Statistique Canada.
- Coker, A. L., Davis, K. E., Arias, I., Desai, S., Sanderson, M., Brandt, H. M. et Smith, P. H. (2002). Physical and mental health effects of intimate partner violence for men and women. *American Journal of Preventive Medicine*, 23(4), 260-268.
- Conroy, S. (2021a). La violence conjugale au Canada, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Conroy, S. (2021b). La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Conroy, S. (2018). La violence contre les filles et les jeunes femmes, affaires déclarées par la police au Canada, 2017. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2022). Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2021. *Bulletin Juristat — En bref*, produit n° 85-005-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2021a). La victimisation criminelle au Canada, 2019. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. (2021b). Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Cotter, A. et Savage, L. (2019). La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- David, J.-D. et Jaffray, B. (2022). L'homicide au Canada, 2021. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Dim, E. E. et Lysova, A. (2021). Male victims' experiences with and perceptions of the criminal justice response to intimate partner abuse. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(15-16), 1-25.
- Dowling, C., Morgan, A., Boyd, C. et Voce, I. (2018). *Policing domestic violence: A review of the evidence*. Australian Institute of Criminology.
- Dutton, D. (2012). The case against the role of gender in intimate partner violence. *Aggression and Violent Behavior*, 17(1), 99-104.
- Felson, R. B. (2002). *Violence and gender re-examined*. American Psychological Association.
- Heidinger, L. (2022). La victimisation avec violence et les perceptions à l'égard de la sécurité : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Heidinger, L. (2021). La violence entre partenaires intimes : expériences des femmes des Premières Nations, métisses et inuites au Canada, 2018. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Kelsay, J. D., Skubak Tillyer, M., Tillyer, R. et Ward, J. T. (2017). The violent victimization of children, adolescents, adults, and the elderly: Situational characteristics and victim injury. *Violence and Victims*, 32(2), 342-361.
- Lauritsen, J. L. et Carbone-Lopez, K. (2011). Gender differences in risk factors for violent victimization: An examination of individual-, family-, and community-level predictors. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 48(4), 538-565.
- Lysova, A. et Dim, E. E. (2022). Severity of victimization and formal help seeking among men who experienced intimate partner violence in their ongoing relationships. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(3-4), 1404-1429.
- Menzies, P. (2020). Traumatisme intergénérationnel et les pensionnats indiens. Dans *L'Encyclopédie canadienne*.
- Mercy, J. A., Hillis, S. D., Butchart, A., Bellis, M. A., Ward, C. L., Fang, X. et Rosenberg, M. L. (2017). Interpersonal violence: Global impact and paths to prevention. Dans C. L. Ward, R. Nugent, O. Kobusingye et K. R. Smith (dir.), *Injury Prevention and Environmental Health*, 3^e éd.
- Ministère de la Justice. (2022). *Comprendre la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale*.
- Moreau, G. (2022). Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2021. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (2019a). *Global study on homicide: Killing of children and young adults*.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. (2019b). *Global study on homicide: Understanding homicide*.

Patchin, J. W. et Hinduja, S. (2020). Sextortion among adolescents: Results from a national survey of U.S. youth. *Sexual Abuse*, 32(1), 30-54.

Perreault, S. (2022). La victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Perreault, S. (2020). La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Perreault, S. (2019). Les crimes déclarés par la police en milieu rural et en milieu urbain dans les provinces canadiennes, 2017. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Perreault, S. et Simpson, L. (2016). La victimisation criminelle dans les territoires, 2014. *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Roebuck, B., McGlinchey, D., Hastie, K., Taylor, M., Roebuck, M., Bhele, S., Hudson, E. et Xavier, R. G. (2020). *Male survivors of intimate partner violence in Canada*. Victimology Research Centre, Algonquin College.

Sécurité publique Canada. (2021). *Une campagne de sensibilisation du gouvernement du Canada traite du risque accru d'exploitation sexuelle des enfants en ligne*.

Statistique Canada. (2022a). *Tableau 35-10-0050-01 Victimes de crimes violents déclarées par la police et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles, selon le genre de la victime et le type d'infraction* [tableau de données].

Statistique Canada. (2022b). La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance. *Le Quotidien*, produit n° 11-001-X au catalogue.

Warnken, H. et Lauritsen, J. L. (2019). *Who Experiences Violent Victimization and Who Accesses Services? Findings from the National Crime Victimization Survey for Expanding Our Reach*. Center for Victim Research.

Wolak, J., Finkelhor, D., Walsh, W. et Treitman, L. (2018). Sextortion of minors: Characteristics and dynamics. *Journal of Adolescent Health*, 62(1), 72-79.

Notes

^E à utiliser avec prudence

1. Les infractions avec violence comprennent toute infraction fondée commise contre la personne, allant des menaces à l'homicide, en passant par le harcèlement criminel et la violence physique ou sexuelle. Les crimes contre les biens (p. ex. vol et méfait) ne sont pas inclus. Une affaire est considérée comme fondée lorsqu'une enquête a révélé qu'une infraction avait été commise ou tentée, ou qu'il n'y a pas de preuve crédible du contraire.

2. L'analyse présentée dans cet article de *Juristat* se limite aux victimes de crimes violents de genre masculin et de genre féminin. Elle exclut les victimes dont le genre ou l'âge était inconnu (respectivement, 0,3 % et 1,3 % des victimes en 2021). L'analyse exclut également les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes (0,08 % des victimes en 2021). L'option permettant à la police de coder les victimes comme des personnes de « diverses identités de genre » dans le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été ajoutée en 2018. Dans le contexte du Programme DUC, une personne « de diverses identités de genre » est une personne qui exprime publiquement un genre ni exclusivement masculin ni exclusivement féminin. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes « de diverses identités de genre », les données du Programme DUC accessibles au public ont été recodées de manière à répartir les victimes selon les catégories « genre masculin » ou « genre féminin » en fonction de la répartition régionale des victimes selon le genre. Ce recodage assure la protection de la confidentialité et de la vie privée des victimes.

3. Pour les affaires de violence déclarées par la police, un enregistrement relatif à la victime est recueilli pour chaque victime (c.-à-d. la cible d'une action agressive ou d'une menace d'action agressive) concernée par l'affaire. Si une personne est victime dans plusieurs affaires au cours de la même année de référence, cette personne sera dénombrée en tant que victime pour chaque affaire distincte. Seules les victimes de 110 ans ou moins sont comprises dans les données. Les victimes de plus de 110 ans sont exclues en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

4. Les niveaux de voies de fait correspondent aux diverses infractions prévues au *Code criminel*. Les voies de fait de niveau 1 désignent les voies de fait simples, notamment le fait de pousser une personne, de la gifler, de la frapper à coups de poing et de proférer des menaces à son endroit. Les voies de fait de niveau 2 désignent les voies de fait armées et causant des lésions

corporelles, ce qui comprend le fait de porter, d'utiliser ou de menacer d'utiliser une arme contre une personne ou de causer des lésions corporelles à une personne, respectivement. Enfin, les voies de fait de niveau 3 correspondent aux voies de fait graves, ce qui comprend le fait d'infliger des blessures à une personne, de mutiler ou de défigurer une personne, ou de mettre sa vie en danger.

5. L'augmentation du nombre de signalements s'est produite pendant la pandémie de COVID-19, alors que les enfants et les jeunes passaient plus de temps en ligne. Elle faisait également suite à la campagne de sensibilisation publique quant à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, qui visait à réduire la stigmatisation et à encourager le signalement des cas de sextorsion à Cyberaide (Sécurité publique Canada, 2021).

6. L'Enquête sociale générale sur la victimisation permet de mesurer trois types de victimisation avec violence : les voies de fait, l'agression sexuelle et le vol qualifié.

7. Le taux global de victimisation avec violence le plus faible a été observé chez les hommes de 45 ans et plus (31 victimes pour 1 000 personnes).

8. Les pourcentages ne correspondent pas à 100, car les répondants pouvaient choisir plus d'une répercussion émotionnelle.

9. Les chiffres présentés dans le tableau 2 proviennent de la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent article.

10. Les données ne sont pas indiquées. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

11. Les données ne sont pas indiquées.

12. Les régions rurales du Nord comprennent tous les services de police ruraux dans les territoires ou dans le Nord provincial. Le Nord provincial englobe les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les régions rurales du Sud désignent les services de police ruraux présents dans les régions méridionales de ces provinces, ainsi que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

13. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement.

14. En 2021, Thunder Bay a également enregistré l'Indice de gravité des crimes violents le plus élevé (176,3) de toutes les régions métropolitaines de recensement, un chiffre bien au-dessus de l'indice national de 92,5 (Moreau, 2022). Les augmentations du nombre de vols qualifiés, d'affaires de traite de personnes, d'agressions sexuelles et d'infractions sexuelles contre des enfants ont toutes contribué à ce bilan.

15. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

16. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

17. De façon générale, la violence entre partenaires intimes peut ne pas être signalée en raison de réticences liées à la honte ou à l'embarras, à la crainte de représailles, au désir de protéger l'agresseur, ou au sentiment qu'il s'agit d'une affaire privée non criminelle qui n'est pas assez grave pour être signalée (Burczycka, 2016; Cotter, 2021b; Dowling et autres, 2018). Cela dit, parmi les victimes qui ont déclaré avoir subi de la violence entre partenaires intimes, une plus forte proportion de femmes ont indiqué avoir subi des formes plus graves de ce type de violence et à une fréquence plus élevée que les hommes (Burczycka, 2016; Conroy, 2021a; Cotter, 2021b), ce qui contribue probablement aux écarts observés entre les genres en ce qui concerne les pratiques de déclaration.

18. Il existe plusieurs raisons pour lesquelles les hommes peuvent hésiter à signaler la violence entre partenaires intimes à la police. Par exemple, les hommes peuvent ressentir de la honte ou craindre que la police ne les croie pas ou les arrête; ils peuvent aussi vouloir éviter d'être perçus comme faibles ou ne répondant pas aux attentes associées à leur genre, ou ils peuvent avoir des préoccupations concernant les processus judiciaires négatifs et les problèmes liés à la garde d'enfants (Dim et Lysova, 2021; Roebuck et autres, 2020).

19. Dans l'Enquête sociale générale sur la victimisation, la violence conjugale est définie comme la violence physique ou sexuelle subie aux mains d'un conjoint actuel ou ancien au cours des cinq années ayant précédé l'enquête. Les conjoints comprennent les personnes qui sont actuellement mariées ou en union libre, ou qui ont eu des contacts avec un ancien conjoint ou partenaire au cours des cinq années ayant précédé l'enquête.

20. Les données ne sont pas indiquées.

21. Les données ne sont pas indiquées.

22. Une analyse des caractéristiques relatives aux auteurs présumés se limite aux affaires concernant une seule victime et un seul auteur présumé, afin de s'assurer que le dossier de chaque victime est lié au dossier de l'auteur présumé approprié et que chaque auteur présumé n'est dénombré qu'une seule fois. Les auteurs présumés comprennent les personnes de 12 ans et plus.

23. Les pourcentages excluent les personnes qui ne marchent jamais seules dans le quartier après la tombée de la nuit, celles qui n'utilisent pas le transport en commun ou celles qui ont déclaré que le transport en commun n'était pas offert dans leur collectivité, ainsi que celles qui ne sont jamais seules le soir ou la nuit, respectivement.

24. Les mesures de protection comprennent le changement des habitudes ou des activités, ou le fait d'éviter certaines personnes ou certains endroits; l'installation de nouvelles serrures ou barres de sécurité; l'installation d'un système d'alarme, d'un système d'éclairage à détecteur de mouvements ou d'un système de vidéosurveillance; le fait de suivre un cours d'autodéfense; l'adoption d'un chien; et le fait de déménager ou de changer de résidence.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon le type d'infraction, Canada, 2021

Type d'infraction	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	taux						
Hommes et garçons							
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	1	5	15	12	8	3	6
Infractions sexuelles	79	137	43	25	15	5	31
Agression sexuelle ²	34	66	33	20	12	4	18
Infractions sexuelles contre des enfants ³	40	50	1	0 ^s	0 ^s	0 ^s	9
Infractions sexuelles passées ⁴	4	5	0 ^s	0	0	0 ^s	1
Autres infractions sexuelles ⁵	2	16	8	5	3	1	4
Voies de fait	248	910	1 134	1 235	991	462	708
Voies de fait simples (niveau 1)	188	611	682	667	561	308	433
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	53	272	361	364	305	128	207
Voies de fait graves (niveau 3)	2	10	28	30	21	7	14
Autres voies de fait ⁶	4	17	63	173	105	19	55
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence	55	435	469	408	366	191	270
Vol qualifié ⁷	3	115	159	97	64	31	58
Extorsion	0 ^s	44	51	17	10	6	14
Harcèlement criminel	3	24	23	30	37	18	21
Communications indécentes ou harcelantes	1	16	17	20	23	11	13
Menaces	36	218	205	228	221	121	153
Autres infractions ⁸	11	18	14	16	12	5	10
Total	384	1 487	1 660	1 681	1 381	662	1 015
Femmes et filles							
Homicide, autres infractions causant la mort et tentative de meurtre ¹	1	2	4	3	3	2	2
Infractions sexuelles	278	1 281	469	243	133	35	220
Agression sexuelle ²	106	744	419	219	122	33	156
Infractions sexuelles contre des enfants ³	161	459	6	0 ^s	0 ^s	0 ^s	49
Infractions sexuelles passées ⁴	7	8	2	0 ^s	0	0	1
Autres infractions sexuelles ⁵	5	70	43	23	11	2	14
Voies de fait	178	837	1 421	1 458	1 080	328	686
Voies de fait simples (niveau 1)	135	632	1 034	1 051	792	253	508
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	38	187	344	338	250	67	155
Voies de fait graves (niveau 3)	2	5	14	16	10	2	6
Autres voies de fait ⁶	3	14	29	54	28	5	17

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon le type d'infraction, Canada, 2021

Type d'infraction	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	taux						
Femmes et filles							
Autres infractions comportant de la violence ou la menace de violence	56	454	547	531	433	154	282
Vol qualifié ⁷	1	28	67	46	33	15	25
Extorsion	1	26	18	9	7	3	7
Harcèlement criminel	4	84	124	134	115	32	65
Communications indécentes ou harcelantes	3	51	59	64	51	16	31
Menaces	35	220	208	226	195	80	129
Autres infractions ⁸	12	45	72	52	32	8	25
Total	513	2 574	2 442	2 235	1 649	518	1 190

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable, l'infanticide, la négligence criminelle causant la mort, les autres infractions connexes causant la mort et la tentative de meurtre.

2. Comprend les agressions sexuelles de niveau 1, de niveau 2 (agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles) et de niveau 3 (agressions sexuelles graves).

3. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le fait pour le maître de maison de permettre des actes sexuels interdits, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant) et la bestialité (en présence d'un enfant ou incitation de celui-ci).

4. Comprend les infractions sexuelles survenues avant le 4 janvier 1983.

5. Comprend l'exploitation sexuelle d'une personne ayant une incapacité, l'inceste, la bestialité (commettre, forcer ou inciter une personne), le voyeurisme et la distribution non consensuelle d'images intimes. Comprend également la corruption des mœurs d'un enfant, les relations sexuelles anales et d'autres infractions sexuelles.

6. Comprend l'infliction illégale de lésions corporelles, le fait de décharger une arme à feu avec une intention particulière, l'usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme lors de la perpétration d'une infraction, le fait de braquer une arme à feu, les voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, les voies de fait graves contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public, la négligence criminelle entraînant des lésions corporelles, les trappes susceptibles de causer ou causant des lésions corporelles, et autres voies de fait.

7. Comprend le vol qualifié et le vol qualifié d'une arme à feu.

8. Comprend toutes les autres infractions avec violence non indiquées ailleurs.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon l'année, Canada, 2011 à 2021

Année	taux						Total
	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	
Hommes et garçons							
2011	374	2 056	2 226	1 681	1 305	570	1 072
2012	359	1 918	2 101	1 648	1 277	563	1 032
2013	333	1 612	1 803	1 529	1 179	535	933
2014	323	1 435	1 675	1 472	1 148	524	888
2015	317	1 441	1 687	1 509	1 180	544	903
2016	317	1 438	1 671	1 502	1 197	541	899
2017	333	1 511	1 676	1 510	1 196	558	915
2018	341	1 480	1 643	1 547	1 233	572	928
2019	401	1 666	1 748	1 651	1 313	623	1 007
2020	342	1 276	1 621	1 664	1 330	644	976
2021	381	1 478	1 649	1 670	1 368	659	1 009
Variation du taux en pourcentage de 2011 à 2021	1,7	-28,1	-25,9	-0,7	4,8	15,5	-5,9
Variation du taux en pourcentage de 2016 à 2021	20,3	2,8	-1,3	11,2	14,3	21,7	12,2
Femmes et filles							
2011	378	2 239	2 733	1 930	1 477	453	1 117
2012	375	2 166	2 589	1 870	1 416	444	1 073
2013	358	2 011	2 347	1 784	1 320	423	998
2014	341	1 858	2 209	1 745	1 260	409	948
2015	338	1 863	2 285	1 804	1 282	422	966
2016	341	1 940	2 302	1 839	1 296	419	974
2017	372	2 130	2 357	1 898	1 344	436	1 015
2018	400	2 208	2 359	1 969	1 396	454	1 049
2019	463	2 459	2 416	2 102	1 519	491	1 129
2020	425	2 102	2 359	2 122	1 576	494	1 109
2021	510	2 554	2 417	2 214	1 636	516	1 180
Variation du taux en pourcentage de 2011 à 2021	34,8	14,1	-11,6	14,7	10,8	14,0	5,6
Variation du taux en pourcentage de 2016 à 2021	49,5	31,6	5,0	20,4	26,3	23,0	21,2

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Ces renseignements reposent sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Par conséquent, les chiffres peuvent ne pas correspondre à ceux figurant ailleurs dans le présent rapport.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 3
Taux de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon la province ou le territoire et la région urbaine ou rurale, Canada, 2021

Province ou territoire et région urbaine ou rurale ¹	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	taux						
Hommes et garçons							
Terre-Neuve-et-Labrador	727	2 141	1 921	2 538	2 047	828	1 318
Région urbaine	551	1 645	1 676	1 987	1 610	638	1 096
Région rurale du Sud	940	2 668	1 525	2 688	2 046	824	1 232
Région rurale du Nord	1 192	3 677	6 186	7 998	6 227	3 071	4 181
Île-du-Prince-Édouard	433	1 447	1 002	1 243	962	489	762
Région urbaine	441	1 340	1 055	1 160	1 006	549	796
Région rurale du Sud	418	1 644	884	1 446	870	397	698
Nouvelle-Écosse	482	1 964	1 661	1 700	1 637	637	1 052
Région urbaine	450	1 616	1 403	1 443	1 418	606	957
Région rurale du Sud	549	2 634	2 268	2 518	2 197	686	1 239
Nouveau-Brunswick	565	2 553	2 529	2 693	2 090	921	1 464
Région urbaine	564	2 295	2 178	2 210	1 826	830	1 310
Région rurale du Sud	566	3 065	3 241	3 755	2 654	1 062	1 742
Québec	533	1 929	1 719	1 604	1 335	634	1 013
Région urbaine	497	1 875	1 698	1 544	1 307	646	1 009
Région rurale du Sud	675	2 164	1 722	1 822	1 401	559	972
Région rurale du Nord	1 500	3 237	4 040	4 828	3 217	1 162	2 193
Ontario	280	1 026	1 146	1 195	1 004	508	745
Région urbaine	267	1 012	1 118	1 144	959	510	732
Région rurale du Sud	292	830	873	1 087	898	327	539
Région rurale du Nord	803	2 334	3 555	4 756	4 002	1 141	2 079
Manitoba	475	2 095	3 332	3 329	2 532	1 074	1 805
Région urbaine	334	1 544	2 727	2 407	1 940	897	1 434
Région rurale du Sud	449	1 687	2 274	2 951	2 176	760	1 340
Région rurale du Nord	1 493	7 459	13 140	16 928	13 320	5 174	7 784
Saskatchewan	557	2 202	3 064	3 327	2 249	902	1 666
Région urbaine	396	1 700	2 269	2 158	1 592	722	1 242
Région rurale du Sud	657	1 951	2 710	3 962	2 389	782	1 528
Région rurale du Nord	1 935	9 635	17 809	21 194	18 673	7 568	10 952
Alberta	331	1 454	1 940	1 872	1 409	763	1 120
Région urbaine	303	1 432	1 841	1 602	1 244	709	1 027
Région rurale du Sud	439	1 325	1 909	2 843	1 948	739	1 230
Région rurale du Nord	501	1 940	3 312	5 327	3 381	1 558	2 259

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3

Taux de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon la province ou le territoire et la région urbaine ou rurale, Canada, 2021

Province ou territoire et région urbaine ou rurale ¹	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	taux						
Hommes et garçons							
Colombie-Britannique	278	1 384	1 816	1 832	1 572	764	1 110
Région urbaine	271	1 360	1 811	1 781	1 508	762	1 101
Région rurale du Sud	274	1 308	1 492	1 997	1 742	657	966
Région rurale du Nord	528	2 384	3 022	3 849	3 821	1 278	1 998
Yukon	846	4 403	4 846	5 439	4 523	2 347	3 276
Région urbaine	621	3 856	3 951	3 987	3 394	1 748	2 517
Région rurale du Nord	2 016	7 538	9 926	13 765	10 667	4 825	6 976
Territoires du Nord-Ouest	1 203	3 793	10 082	13 477	11 143	7 249	7 926
Région urbaine	522	2 401	7 817	7 525	5 099	4 163	4 617
Région rurale du Nord	1 810	5 072	12 680	20 682	18 766	10 179	11 354
Nunavut	2 177	4 881	7 484	11 831	10 105	7 905	7 003
Canada	384	1 487	1 660	1 681	1 381	662	1 015
Région urbaine ²	341	1 373	1 527	1 475	1 234	628	936
Région rurale du Sud ³	504	1 727	1 764	2 178	1 642	607	1 034
Région rurale du Nord	1 019	3 562	5 756	7 876	5 847	2 121	3 519
Femmes et filles							
Terre-Neuve-et-Labrador	887	3 775	3 434	4 033	2 438	633	1 616
Région urbaine	563	3 023	2 463	2 383	1 525	489	1 181
Région rurale du Sud	1 218	4 154	2 933	4 425	2 564	606	1 434
Région rurale du Nord	2 023	8 333	15 097	20 233	10 728	2 955	7 765
Île-du-Prince-Édouard	609	2 385	1 873	1 679	1 242	355	925
Région urbaine	415	1 962	1 807	1 545	1 179	377	877
Région rurale du Sud	979	3 186	2 010	2 008	1 379	319	1 016
Nouvelle-Écosse	621	3 583	2 687	2 143	1 834	477	1 215
Région urbaine	545	2 982	2 338	1 724	1 558	415	1 070
Région rurale du Sud	785	4 782	3 511	3 485	2 531	580	1 503
Nouveau-Brunswick	725	3 976	3 870	3 447	2 691	772	1 712
Région urbaine	618	3 467	3 520	2 806	2 191	627	1 479
Région rurale du Sud	946	4 978	4 603	5 009	3 792	1 010	2 148
Québec	626	3 284	2 387	2 044	1 574	480	1 148
Région urbaine	581	3 031	2 346	1 956	1 511	482	1 122
Région rurale du Sud	789	4 456	2 440	2 396	1 856	454	1 199
Région rurale du Nord	2 142	8 198	6 245	6 833	3 949	790	2 786

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3
Taux de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon la province ou le territoire et la région urbaine ou rurale, Canada, 2021

Province ou territoire et région urbaine ou rurale ¹	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	taux						
Femmes et filles							
Ontario	368	1 679	1 730	1 635	1 237	418	884
Région urbaine	335	1 566	1 642	1 526	1 165	410	846
Région rurale du Sud	463	1 819	1 430	1 787	1 346	356	781
Région rurale du Nord	1 457	6 176	7 695	8 044	5 006	1 013	3 104
Manitoba	750	4 172	4 982	4 940	3 109	854	2 314
Région urbaine	539	3 034	3 639	3 032	2 098	610	1 602
Région rurale du Sud	756	3 464	4 017	4 741	2 932	745	1 943
Région rurale du Nord	2 151	14 789	21 760	30 347	19 556	5 268	12 133
Saskatchewan	875	4 103	5 611	5 040	3 009	804	2 326
Région urbaine	595	3 157	3 727	2 741	1 725	539	1 506
Région rurale du Sud	1 119	3 613	5 691	6 502	3 841	823	2 361
Région rurale du Nord	2 773	18 913	33 062	41 568	28 192	8 025	17 956
Alberta	483	2 523	2 782	2 417	1 749	604	1 343
Région urbaine	420	2 407	2 469	1 986	1 471	519	1 172
Région rurale du Sud	643	2 376	3 226	4 129	2 671	668	1 622
Région rurale du Nord	995	4 137	6 312	8 413	5 195	1 726	3 409
Colombie-Britannique	430	2 419	2 186	2 031	1 586	531	1 115
Région urbaine	395	2 260	2 071	1 888	1 478	514	1 062
Région rurale du Sud	624	3 140	2 824	2 893	2 038	516	1 201
Région rurale du Nord	979	5 450	5 767	6 856	5 039	1 313	2 991
Yukon	1 217	5 486	9 944	9 695	5 616	2 275	4 574
Région urbaine	872	4 964	6 473	6 824	3 670	1 675	3 267
Région rurale du Nord	3 110	8 929	31 250	26 786	17 289	4 963	11 423
Territoires du Nord-Ouest	1 724	11 692	24 939	25 108	16 574	7 955	12 874
Région urbaine	649	5 903	11 464	12 605	7 816	4 042	6 440
Région rurale du Nord	2 742	16 953	38 559	40 217	28 701	11 757	19 666
Nunavut	3 210	12 726	20 433	27 969	19 403	9 190	13 727

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3
Taux de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon la province ou le territoire et la région urbaine ou rurale, Canada, 2021

Province ou territoire et région urbaine ou rurale ¹	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	taux						
Femmes et filles							
Canada	513	2 574	2 442	2 235	1 649	518	1 190
Région urbaine ²	435	2 245	2 112	1 843	1 403	469	1 038
Région rurale du Sud ³	738	3 374	2 932	3 198	2 252	544	1 363
Région rurale du Nord	1 658	8 080	11 871	14 643	8 667	2 144	5 606

1. Une région urbaine est définie comme une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Le noyau urbain d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants. Les régions rurales désignent toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR.

2. Le Nunavut est exclu du total national des régions urbaines, car l'ensemble de sa population réside dans les régions rurales du Nord.

3. Tous les territoires sont exclus du total des régions rurales du Sud.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes. Les services de police ruraux servent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Les services de police urbains servent un territoire où la majorité de la population vit dans une RMR ou une AR. Les régions rurales du Nord comprennent tous les services de police ruraux dans les territoires ou dans le Nord provincial. Le Nord provincial englobe les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les régions rurales du Sud désignent les services de police ruraux présents dans les régions méridionales de ces provinces, ainsi que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 4
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon la région métropolitaine de recensement, Canada, 2021

	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
Région métropolitaine de recensement (RMR)¹	taux						
Hommes et garçons							
St. John's	384	1 288	1 762	1 900	1 539	615	1 061
Halifax	442	1 472	1 354	1 230	1 272	575	897
Moncton	738	2 456	2 387	2 630	1 949	1 092	1 575
Saint John	367	2 094	1 238	1 482	1 704	566	958
Saguenay	786	2 145	1 684	1 557	1 547	558	1 013
Québec	379	1 553	1 899	1 340	1 202	579	906
Sherbrooke	445	1 520	1 100	1 079	939	397	702
Trois-Rivières	926	2 064	1 974	1 915	1 550	528	1 085
Montréal	430	1 805	1 574	1 415	1 245	697	994
Gatineau ²	477	1 874	1 639	1 809	1 397	626	1 048
Ottawa ³	180	830	985	967	801	451	624
Kingston	234	1 073	1 100	978	853	434	651
Belleville ⁴	512	991	1 583	1 668	1 215	532	877
Peterborough	211	1 066	1 373	1 391	1 044	432	727
Toronto ⁵	229	861	1 001	982	858	529	687
Hamilton ⁶	420	1 488	1 368	1 370	1 319	678	955
St. Catharines–Niagara	180	1 028	1 161	1 304	1 036	425	684
Kitchener–Cambridge–Waterloo	558	2 038	1 646	1 732	1 602	885	1 249
Brantford	383	1 030	1 459	1 385	1 218	578	857
Guelph	175	599	791	841	566	226	454
London	317	1 159	1 627	1 527	1 131	601	918
Windsor	309	861	1 044	1 177	1 113	428	697
Barrie	197	1 082	868	875	617	357	550
Grand Sudbury	376	1 365	1 591	1 839	1 497	595	1 000
Thunder Bay	428	1 739	3 153	3 615	2 671	972	1 737
Winnipeg	282	1 390	2 459	2 103	1 804	866	1 314
Regina	244	1 955	1 838	1 694	1 117	598	1 006
Saskatoon	297	1 135	1 695	1 612	1 403	625	996
Lethbridge ⁴	316	1 779	3 452	2 355	2 591	1 038	1 633
Calgary	222	1 412	1 724	1 456	1 095	623	922
Edmonton	312	1 153	1 598	1 394	1 141	692	936
Kelowna	229	1 522	2 628	2 009	2 040	862	1 313
Abbotsford–Mission	228	1 014	1 306	1 172	1 186	537	786
Vancouver	243	1 159	1 543	1 509	1 231	690	966
Victoria	275	1 231	2 087	1 656	1 571	726	1 082
Total pour les RMR⁷	307	1 262	1 406	1 323	1 131	601	871
Total pour les régions autres que les RMR	574	2 049	2 431	2 879	2 131	792	1 379
Canada	384	1 487	1 660	1 681	1 381	662	1 015

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon la région métropolitaine de recensement, Canada, 2021

	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
Région métropolitaine de recensement (RMR)¹	taux						
Femmes et filles							
St. John's	413	2 422	2 197	2 057	1 359	434	1 053
Halifax	525	2 742	2 042	1 357	1 259	404	963
Moncton	681	3 914	4 525	3 261	2 571	762	1 811
Saint John	432	2 327	2 310	2 018	1 672	388	1 010
Saguenay	982	4 389	2 514	2 270	1 795	424	1 226
Québec	379	2 364	2 419	2 022	1 523	473	1 043
Sherbrooke	490	4 367	1 658	1 330	1 126	288	898
Trois-Rivières	844	5 151	3 246	2 314	1 695	436	1 294
Montréal	519	2 632	2 185	1 764	1 401	493	1 068
Gatineau ²	645	2 497	2 336	1 978	1 245	476	1 086
Ottawa ³	213	1 289	1 491	1 304	903	334	709
Kingston	306	1 889	2 077	1 419	1 011	316	805
Belleville ⁴	733	2 916	3 400	2 945	2 049	564	1 390
Peterborough	392	1 827	2 692	1 950	1 535	383	989
Toronto ⁵	289	1 171	1 309	1 248	970	392	732
Hamilton ⁶	393	1 991	2 127	2 001	1 665	550	1 106
St. Catharines–Niagara	307	1 671	1 831	1 928	1 353	396	858
Kitchener–Cambridge–Waterloo	599	2 860	2 718	2 380	2 134	767	1 512
Brantford	654	2 672	2 744	2 491	1 748	682	1 347
Guelph	214	1 611	1 385	960	779	260	626
London	437	1 869	2 177	1 868	1 494	413	1 020
Windsor	394	1 447	1 905	1 867	1 768	414	955
Barrie	238	1 601	1 243	1 303	992	261	682
Grand Sudbury	722	3 350	3 038	2 580	1 404	509	1 295
Thunder Bay	726	4 104	5 523	4 867	3 788	926	2 299
Winnipeg	453	2 704	3 158	2 540	1 833	580	1 400
Regina	386	2 675	3 401	2 431	1 419	481	1 298
Saskatoon	521	2 402	2 801	2 033	1 315	431	1 178
Lethbridge ⁴	672	2 654	4 649	2 998	2 660	710	1 807
Calgary	317	1 841	2 146	1 663	1 143	438	958
Edmonton	433	2 473	2 109	1 780	1 387	507	1 098
Kelowna	527	2 479	2 664	2 445	2 164	612	1 312
Abbotsford–Mission	275	1 849	1 585	1 820	1 571	464	963
Vancouver	293	1 676	1 514	1 428	1 102	438	840
Victoria	365	2 191	2 858	1 847	1 574	444	1 055

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon la région métropolitaine de recensement, Canada, 2021

	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
Région métropolitaine de recensement (RMR)¹	taux						
Femmes et filles							
Total pour les RMR⁷	390	1 977	1 917	1 639	1 260	443	949
Total pour les régions autres que les RMR	821	4 062	4 056	4 328	2 867	689	1 816
Canada	513	2 574	2 442	2 235	1 649	518	1 190

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre ses limites et celles des territoires des services de police.

2. Gatineau représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

3. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. À la suite du Recensement de la population de 2016, Belleville et Lethbridge ont été reclassifiées comme régions métropolitaines de recensement.

5. Exclut les sections de la Police régionale de Halton et de la Police régionale de Durham qui desservent la région métropolitaine de recensement de Toronto.

6. Exclut la section de la Police régionale de Halton qui dessert la région métropolitaine de recensement de Hamilton.

7. Comprend la Police régionale de Halton et la Police régionale de Durham, qui sont chargées de desservir plus d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Ce total comprend aussi la section de la Police régionale de Durham qui dessert la RMR d'Oshawa. Comprend également la RMR de Saint John, mais exclut le Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données. En raison de ces inclusions, le total des RMR ne correspond pas à la somme des chiffres pour les différentes RMR.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 5
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon les caractéristiques de l'affaire, Canada, 2021

Caractéristiques de l'affaire	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	pourcentage						
Hommes et garçons							
Lieu de l'affaire							
Propriété privée ¹	68	38	43	47	50	52	49
Lieu extérieur ²	15	32	30	28	27	25	27
Lieu commercial ³	3	5	19	16	14	14	14
École ⁴	11	21	1	0 ^s	1	1	3
Autre lieu ⁵	3	4	7	9	8	7	7
Lieu inconnu
Total	100	100	100	100	100	100	100
Moment de l'affaire							
Nuit ⁶	7	9	22	20	16	12	16
Matin ⁷	20	15	14	17	19	21	18
Après-midi ⁸	43	42	27	29	31	35	33
Soirée ⁹	30	34	36	34	34	32	34
Moment inconnu
Total	100	100	100	100	100	100	100
Type d'arme sur les lieux de l'affaire							
Aucune arme ¹⁰	10	10	6	6	7	8	7
Menaces ¹¹	6	11	10	10	12	13	11
Force physique	64	51	49	51	49	52	51
Arme	20	28	35	33	32	27	30
Arme à feu	1	4	6	4	3	2	4
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ¹²	4	10	12	11	10	8	10
Massue ou autre instrument contondant	3	3	4	5	5	5	4
Autre arme ¹³	11	11	13	13	14	12	12
Arme inconnue
Total	100	100	100	100	100	100	100
Gravité des blessures							
Aucune blessure corporelle ¹⁴	65	63	58	57	59	62	60
Blessures corporelles	35	37	42	43	41	38	40
Blessures corporelles mineures ¹⁵	33	34	38	38	37	35	37
Blessures corporelles graves ¹⁶	2	2	4	5	4	3	4
Gravité inconnue
Total	100	100	100	100	100	100	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon les caractéristiques de l'affaire, Canada, 2021

Caractéristiques de l'affaire	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	pourcentage						
Femmes et filles							
Lieu de l'affaire							
Propriété privée ¹	78	60	66	70	72	69	69
Lieu extérieur ²	9	17	17	15	14	13	15
Lieu commercial ³	2	5	11	9	9	9	9
École ⁴	7	14	1	0 ^s	1	1	3
Autre lieu ⁵	3	4	4	5	5	8	6
Lieu inconnu
Total	100	100	100	100	100	100	100
Moment de l'affaire							
Nuit ⁶	10	13	21	19	16	12	16
Matin ⁷	21	18	18	20	20	20	19
Après-midi ⁸	38	38	28	29	31	36	32
Soirée ⁹	31	31	33	32	33	32	32
Moment inconnu
Total	100	100	100	100	100	100	100
Type d'arme sur les lieux de l'affaire							
Aucune arme ¹⁰	18	22	12	11	12	12	13
Menaces ¹¹	5	7	8	9	10	12	9
Force physique	66	60	65	64	61	60	62
Arme	12	11	16	16	17	16	15
Arme à feu	1	1	2	2	2	1	2
Couteau ou autre instrument tranchant ou pointu ¹²	2	3	4	4	4	4	4
Massue ou autre instrument contondant	2	1	2	2	2	2	2
Autre arme ¹³	7	6	8	9	9	8	8
Arme inconnue
Total	100	100	100	100	100	100	100

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5
Victimes de crimes violents déclarés par la police, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon les caractéristiques de l'affaire, Canada, 2021

Caractéristiques de l'affaire	11 ans ou moins	12 à 17 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 ans et plus	Total
	pourcentage						
Femmes et filles							
Gravité des blessures							
Aucune blessure corporelle ¹⁴	76	76	60	58	60	66	63
Blessures corporelles	24	24	40	42	40	34	37
Blessures corporelles mineures ¹⁵	23	24	39	40	38	33	35
Blessures corporelles graves ¹⁶	1	1	2	2	2	2	1
Gravité inconnue
Total	100	100	100	100	100	100	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend les maisons, les unités d'habitation et les constructions sur une propriété privée.

2. Comprend les autobus urbains, les autobus, le métro, les stations de métro, les autres formes de transport en commun et les installations attenantes. Comprend également les stationnements, les rues, les routes, les autoroutes et d'autres zones ouvertes (p. ex. les terrains de jeux, les parcs, les champs).

3. Comprend les résidences commerciales (p. ex. les chambres d'hôtel, les locations à court terme) et les autres emplacements commerciaux où le but principal est de mener des activités commerciales légitimes à but lucratif.

4. Comprend les écoles (de la préscolaire à la 13^e année ou au Collège d'enseignement général et professionnel [cégep]) ainsi que les universités et les collèges pendant les activités surveillées et non surveillées.

5. Comprend les établissements institutionnels à vocation religieuse, les hôpitaux, les foyers collectifs (p. ex. les refuges pour sans-abri, les établissements de soins infirmiers, les maisons de retraite, les foyers de transition) et d'autres emplacements non commerciaux (p. ex. les immeubles gouvernementaux, les centres communautaires).

6. De minuit à 5 h 59.

7. De 6 h à 11 h 59.

8. De midi à 17 h 59.

9. De 18 h à 23 h 59.

10. Comprend les affaires où aucune menace n'a été proférée, aucune force physique n'a été employée et aucune arme n'a été utilisée.

11. Comprend les menaces qui supposent que la mort ou des blessures sont possibles.

12. Comprend les autres instruments tranchants ou pointus comme les hachettes, les lames de rasoir et les flèches.

13. Comprend les autres types d'armes comme les explosifs, la corde, le feu, les véhicules à moteur, le poison et les armes non indiquées ailleurs.

14. Comprend les affaires qui n'ont pas été commises au moyen d'une arme ou de la force physique, de même que les affaires commises au moyen d'une arme ou de la force physique, bien qu'aucune blessure corporelle visible n'ait été remarquée par la police.

15. Comprend les blessures qui n'ont pas nécessité de soins médicaux professionnels ou qui ont nécessité seulement des premiers soins (p. ex. bandage, glace).

16. Comprend les blessures qui ont nécessité des soins médicaux professionnels sur les lieux de l'affaire ou le transport vers un établissement de soins de santé, ainsi que les blessures qui ont causé la mort.

Note : Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu, et celles dont l'âge était supérieur à 110 ans en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut un petit nombre de victimes au Québec dont on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Exclut les données sur les victimes déclarées par la Police militaire des Forces canadiennes. Pour le lieu de l'affaire, le moment de l'affaire, le type d'arme sur les lieux de l'affaire et les blessures subies, le calcul des pourcentages exclut les valeurs inconnues.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 6
Victimes d'homicide, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon l'année, Canada, 2011 à 2021

Année	17 ans ou moins		18 à 24 ans		25 ans et plus		Total	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
	taux							
2011	1,01	0,65	6,31	2,36	2,44	0,97	2,52	1,04
2012	0,76	0,62	4,43	1,30	2,43	0,92	2,28	0,90
2013	0,84	0,35	4,38	1,30	2,09	0,93	2,06	0,85
2014	0,73	0,71	4,36	0,50	2,20	0,95	2,11	0,86
2015	0,87	0,64	4,41	1,52	2,61	1,02	2,43	0,99
2016	0,72	0,38	5,97	0,89	2,65	0,97	2,57	0,85
2017	0,77	0,57	6,45	1,71	2,77	0,94	2,71	0,94
2018	0,68	0,48	5,64	1,31	2,84	0,96	2,67	0,90
2019	0,92	0,37	6,08	0,86	2,91	0,92	2,82	0,81
2020	1,32	0,68	5,93	1,17	3,14	0,97	3,04	0,93
2021	0,87	0,68	6,72	1,45	3,23	1,06	3,08	1,02
	pourcentage							
Variation du taux en pourcentage de 2011 à 2021	-14,3	4,2	6,5	-38,5	32,1	9,2	22,3	-1,4
Variation du taux en pourcentage de 2016 à 2021	20,5	80,8	12,6	62,1	21,8	9,3	19,8	20,2
	nombre							
Total	344	212	1 040	230	3 728	1 404	5 112	1 846

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu. Comprend les homicides résolus et ceux non résolus (c.-à-d. les homicides dont l'auteur présumé était connu ou inconnu).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 7
Victimes d'homicide, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon le lien de celle-ci avec l'auteur présumé, Canada, 2011 à 2021

	11 ans ou moins		12 à 17 ans		18 à 24 ans		25 ans et plus		Total	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Lien de l'auteur présumé avec la victime	pourcentage									
Partenaire intime	1	24	2	51	7	51	5	46
Conjoint ¹	0	6	1	24	4	40	3	34
Partenaire intime autre qu'un conjoint ²	1	18	1	27	2	10	2	12
Membre de la famille autre que le conjoint	87	88	19	32	7	10	15	21	16	25
Parent ³	79	80	7	18	1	6	1	1	4	8
Enfant ⁴	1	0	0 ⁵	0	7	14	5	10
Autre membre de la famille ⁵	8	8	11	15	6	4	8	6	8	7
Personne non apparentée	13	12	80	44	91	39	78	29	78	29
Ami ⁶	4	5	41	22	44	17	34	10	35	11
Connaissance ⁷	7	7	19	10	22	13	25	10	23	10
Étranger	2	1	20	12	25	9	20	8	20	8
Lien inconnu
Nombre total d'homicides résolus⁸	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

... n'ayant pas lieu de figurer

0⁵ valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Comprend les conjoints et conjointes ainsi que les partenaires en union libre (actuels et anciens).

2. Comprend les partenaires amoureux actuels et anciens (c.-à-d. les petits amis et les petites amies) ainsi que les autres partenaires intimes (p. ex. les partenaires de relations sans lendemain, l'attirance sexuelle mutuelle et les relations extraconjugales).

3. Comprend les parents biologiques et adoptifs, les beaux-parents et les parents de famille d'accueil.

4. Comprend les enfants biologiques et adoptés, les beaux-enfants et les enfants en famille d'accueil.

5. Comprend les frères et sœurs biologiques, les demi-frères et demi-sœurs, et les frères et sœurs par alliance, par adoption ou de famille d'accueil, ainsi que tous les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang ou par alliance (p. ex. grands-parents, tantes, oncles, beaux-parents actuels et anciens).

6. Comprend les amis proches, les amis occasionnels, les amis de la famille et les colocataires.

7. Comprend les autres membres du ménage, les invités temporaires, les partenaires intimes et les ex-partenaires intimes des membres de la famille, les symboles d'autorité et les symboles d'autorité inversés, les voisins, les relations d'affaires, les relations criminelles, les partenaires de consommation de substances, les autres résidents du même établissement institutionnel que la victime et d'autres connaissances.

8. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu. Le calcul des pourcentages est fondé sur les homicides résolus uniquement et exclut les affaires pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Tableau 8
Victimes d'homicide, selon le groupe d'âge et le genre de la victime et selon la méthode principale utilisée pour causer la mort, Canada, 2011 à 2021

Méthode principale utilisée pour causer la mort	11 ans ou moins		12 à 17 ans		18 à 24 ans		25 ans et plus		Total	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
	pourcentage									
Arme à feu	9	7	41	29	54	25	37	23	40	22
Arme pointue	11	17	44	23	33	35	33	34	33	33
Coups portés	36	27	6	19	8	17	21	21	19	21
Étranglement, suffocation ou noyade	18	27	2	17	1	17	3	13	3	15
Autre méthode ¹	26	22	8	13	3	6	6	8	6	9
Méthode inconnue
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les surdoses de drogue, l'empoisonnement ou l'injection létale, l'inhalation de fumée ou les brûlures, l'exposition ou l'hypothermie, les traumatismes crâniens abusifs (auparavant appelés syndrome du bébé secoué), l'impact d'un véhicule automobile ou une collision, la négligence ou l'omission de fournir les choses nécessaires à l'existence et d'autres méthodes.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. Exclut les victimes dont le genre ou l'âge a été codé comme étant inconnu. Le calcul des pourcentages exclut les méthodes inconnues. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.